

RÉSERVE 2018

Montée en puissance et remise à plat...



FOCUS

Les nouvelles règles d'attribution des ordres nationaux.

SOUS LA LOUPE

Les 30 ans des Trinômes académiques.

LA VIE DE L'UNOR

Les grands projets de la délégation « Jeunes » de l'UNOR.





www.unor-reserves.fr

Le site Internet de l'UNOR



- toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne
- l'actualité de la CIOR
- le réseau associatif dans toutes les régions, dans les DROM-COM et à l'étranger
- une source documentaire sans cesse enrichie
- les photos des grands moments de la réserve et de la Défense
- la Défense et le monde combattant
- Le portail des associations des réservistes Terre, Mer, Air, Gendarmerie, SSA, SEA

Interactivité avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

➔ <http://www.unor-reserves.fr>

➔ Menu [[Revue Armée & Défense](#)]
puis [[Découvrir notre revue](#)] et [[Les + de ce numéro](#)]

COMITÉ DE PARRAINAGE

Mme Florence PARLY
Ministre des Armées
Mme Geneviève DARRIEUSSECO
Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées
M. Louis GAUTIER, Secrétaire général
de la Défense et de la sécurité nationale
M. Laurent COLLET-BILLON
Délégué général pour l'Armement
M. le général d'armée François LECOINTRE
Chef d'état-major des Armées
M. le général d'armée Jean-Pierre BOSSER
Chef d'état-major de l'armée de Terre
M. l'amiral Christophe PRAZUCK
Chef d'état-major de la Marine
M. le général d'armée aérienne André LANATA
Chef d'état-major de l'armée de l'Air
M. le général d'armée Richard LIZUREY
Directeur général de la Gendarmerie nationale
Mme le médecin général des armées Maryline GYGAX GÉNÉRO
Directrice central du Service de santé des armées
M. l'ingénieur général hors classe Jean-Luc VOLPI
Directeur central du Service des essences des armées
M. le commissaire général hors classe Stéphane PIAT
Directeur central du Service du commissariat des armées
M. le général de corps d'armée Bruno LE RAY
Gouverneur militaire de Paris,
Commandant la région Terre Île-de-France
M. le général de division Gaëtan PONCELIN DE RAUCOURT
Commandant du territoire national
Secrétaire général de la Garde nationale et du CSRM
M. le général de brigade Yann POINCIGNON
Délégué aux réserves de l'armée de Terre
M. le capitaine de vaisseau Denis BERTRAND
Délégué aux réserves de la Marine
M. le général de brigade aérienne Guillaume LETALENET
Délégué aux réserves de l'armée de l'Air
M. le médecin en chef Denis MORGAND
Délégué aux réserves du Service de santé des armées
M. le commissaire en chef de 1^{re} classe Bruno REGNIER
Délégué aux réserves du Service du commissariat aux armées
M. l'ingénieur en chef de 1^{re} classe Philippe DECAMPS
Délégué aux réserves du Service des essences des armées
M. l'ingénieur en chef de 1^{re} classe Emmanuel NOURDIN
Délégué aux réserves de la Direction générale de l'armement
Mme le général de division Anne FOUGERAT
Déléguée aux réserves de la Gendarmerie nationale

EN COUVERTURE

Photos de la couverture : © Lionel Pétilion et DR

- 5 Éditorial**
Par le lieutenant-colonel (R)
Philippe Ribatto, président
national de l'UNOR
- 6 Actualité**
■ Instruction n° 708 : recrutement
des réservistes de l'AdT
■ Les associations de réservistes
au CSRM
■ Les missions de la SEMARM
■ 5^e édition du Trophée
de la Garde nationale
■ Soutien au développement
de la réserve dans les entreprises
■ *In memoriam*
- 10 Actualités internationales**
■ Forces américaines : les étrangers
plus contrôlés lors de leur
recrutement
■ *Royal Navy* : un porte-avions
mais une flotte à quai
- 12 CIOR**
■ Beau succès pour l'Académie
des langues en Pologne
- 14 Sous la loupe**
■ **Nouvelle adaptation du dispositif
Sentinelle**
- 18 Focus**
■ Les 30 ans du Trinôme académique
- 20 Auditions**
■ **Ministres et chefs d'état-major
auditionnés : la réserve
sur la bonne voie**
- 25 La Vie de l'UNOR**
■ **Du nouveau à la délégation
« Jeunes » de l'UNOR**
- 26 Focus**
■ Les nouvelles règles d'attribution
des ordres nationaux
- 28 Associations nationales**
■ ANORGEND PACA : Au Canada
pour parler du débarquement
en Provence
■ ANORGEND Nouvelle
Aquitaine : Une exposition
pour expliquer la conscription
■ ANISICC : Les 150 ans
des sapeurs télégraphistes
■ ANOLiR : Les linguistes
de réserve s'exposent
- 35 Associations territoriales**
■ Le mot du colonel (R) Philippe
Montalbot - 1^{er} vice-président
■ AOCR 19 : Les visites des
réservistes corréziens
■ AOCR Bordeaux-Gironde : Une
journée pour mieux se connaître
■ UNOR-CA : 10^e rencontre
franco-allemande
■ AOCR Bordeaux-Gironde :
Participation au meeting aérien
à la BA106
- 41 Lu pour vous**
■ Notre sélection
- 46 Patrimoine**
■ Les débuts de l'UNOR
et de sa revue (suite)
- 47 Publications officielles**
- 50 Courriers des lecteurs**

REVUE D'INFORMATION ET DE LIAISON DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES⁽¹⁾
(4 numéros/an)

Administration-rédaction : 12, rue Marie-Laurencin, 75012 Paris - Tél. : 01 43 47 40 16 - Télécopie : 01 49 28 02 87 - Courriel : redacteur.unor@orange.fr | Site internet : www.unor-reserves.fr |
 Directeur de la publication : Lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes |
 Rédacteur en chef : Lionel Pétilion | Photographe : Denys Chappay | Dépôt légal : 4^e trimestre 2017 | N° Commission paritaire : 0519 G 84894 |
 Conception, réalisation et impression : Imprimerie Decombat, 63118 Cébazat | Publicité : siège de la rédaction | I.S.S.N. n° 004.2242. (1) Ancien titre : L'Officier de Réserve

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « bon pour publication ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

[4^e trimestre 2017]

L'agenda du Président de l'UNOR

Octobre

- 3 octobre Entretien avec M. Gouttefarde, député de l'Eure.
Entretien avec le président de l'AOR d'Aix-en-Provence et son adjoint
- 5 octobre Conseil restreint du CSRM.
Cérémonie de la Sainte-Geneviève de l'ANORGEND.
- 13 octobre Assises de la Garde nationale et ravivage de la Flamme.
- 24 octobre Rencontre avec le président de l'AOR d'Espagne.
- 26 octobre Entretien avec le délégué aux réserves du SCA.

Novembre

- 9 novembre Colloque Journée nationale du réserviste « engagé ensemble ».
- 16 novembre Entretien avec le DRAT.
- 21 novembre Assemblée plénière du CSRM.
- 23 novembre Entretien avec le délégué aux réserves de la DGA.
Commission consultative de la réserve opérationnelle de l'armée de l'air (CCROAA).
- 29 novembre Entretien avec Mme Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées.

Décembre

- 1^{er} décembre Commission consultative de la réserve opérationnelle de l'armée de terre (CCROAT).
- 11 décembre Entretien avec le GCA Destremau, sous-chef « performance » de l'EMA.
- 14 décembre Assemblée générale exceptionnelle de l'ANOH.

Janvier

- 11 janvier Entretien avec le CEMAA.
- 17 janvier Vœux de l'UNOR

À venir/dates à déterminer

- Entretien avec Mme le général de division Anne Fougerat, commandant les réserves de la gendarmerie.
- Entretien avec Mme Haigneré, présidente de l'association Solidarité Défense.
- Entretien avec le général dirigeant des Mutuelles d'assistance des armées.
- Entretien avec le CEMAT.

Chers amis,



Avec honneur et plaisir, je vous adresse mes vœux sincères de bonne et heureuse année pour vous et vos familles et vous souhaite une ère de paix ! L'année 2018 qui débute, marquera le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale et la clôture de la mission « Centenaire », à laquelle une large partie de nos adhérents a participé.

Vous le savez, l'UNOR contribue activement au devoir de Mémoire et pour clôturer 2017, nous participions encore récemment aux commémorations du 11 Novembre et du 5 Décembre, en hommage aux victimes militaires et civiles, « Morts pour la France », lors de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc.

Nous étions présents, chacun dans nos régions, pour témoigner de la force de notre engagement à nos valeurs devant les jeunes générations et de la fierté des combats menés par nos anciens.

Je rends hommage à nos « héros » modernes, nos camarades militaires morts en OPEX loin de leurs familles et nos camarades gendarmes morts en service en 2017. Ils nous font l'offrande suprême de leur vie, afin de frapper notamment le terrorisme. Qu'ils en soient profondément remerciés et que leurs familles soient réconfortées par

notre gratitude. Selon le dernier rapport du Haut comité d'évaluation de la condition militaire, 159 militaires sont morts en opérations extérieures de 2006 à 2015 : 96 d'entre eux sont décédés « pour faits de guerre » ; 582 militaires ont été blessés physiquement à la suite de « faits de guerre », selon les chiffres du Service de santé des armées (SSA). Les blessures psychiques (stress post-traumatique) n'ont été comptabilisées qu'à partir de 2009.

En sept ans, 1 854 « primo prises en charge » ont été recensées par le SSA. À noter qu'elles ne concernent que les militaires en activité et non les anciens revenus à la vie civile.

De ces statistiques, on peut conclure que, lors de « faits de guerre » dans les opérations récentes, on compte en moyenne six blessés physiques et 27 blessés psychiques pour un mort. Ce sont eux, les héros modernes !

Je souhaite vous entretenir du fonctionnement de notre Union. Afin d'améliorer le service à nos adhérents en particulier et à nos concitoyens en général, il m'a semblé nécessaire de développer grandement nos champs de compétences et notre espace de rayonnement.

Des actions mieux ordonnées nous rendrons efficaces, sur le terrain comme auprès des institutions, voir plus efficaces !

Ainsi le bureau national s'est doté de délégations complémentaires à celles des raids et marches, des actions internationales, par le renouvellement de la délégation « Jeunes », la création de celle de la « communication nationale » et d'un pôle juridique.

Ces pans essentiels à notre développement sont venus renforcer nos actions. Il est primordial de s'adresser à la jeune génération, qui n'a pas fait connaissance avec le monde de la défense à travers le service militaire, mais par devoir d'engagement, en réaction aux attentats qui nous assaillent.

Il faut cependant que l'Institution et notre association sachent fidéliser ces

jeunes, afin qu'ils nous remplacent le moment venu !

La communication, n'est pas un but, mais un moyen de diffuser nos valeurs et de vous faire connaître dans vos actions. Il faudra renforcer la diffusion d'*Armées & Défense*, alors qu'il est déjà reconnu comme référence, en raison de sa qualité et de ses informations pertinentes.

La communication sera plus ciblée vers les Institutions (armées, directions et services), les parlementaires, les préfets et les délégués militaires départementaux auprès desquels nous trouvons un bel accueil et un encouragement à notre implication.

Le lien entre le siège et les régions, départements et territoires doit se resserrer : il est nécessaire que les informations et initiatives du terrain remontent afin d'être portées le plus haut possible. Mais il est tout aussi nécessaire que les informations soient également descendantes et qu'un travail commun s'instaure. Le siège veut accentuer les soutiens, dans les règles et procédures, aux associations d'officiers de réserve (AOR) : trame de courriers, partage d'expériences...

L'UNOR participe déjà au CSRSM, aux réunions de la Garde nationale et a rencontré la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, et l'ensemble des délégués réserve des armées et services et de la gendarmerie. Un dialogue privilégié s'instaure.

Notre raison d'être est de favoriser et développer l'esprit d'engagement. Alors les liens doivent être tenus, auprès de la jeunesse de France qui ne cesse de s'engager dans les réserves opérationnelles, de leurs employeurs, de nos concitoyens et des décideurs, afin d'accentuer l'ambition de notre Union de faire pleinement partie de la Défense de la France.

La ministre des Armées a annoncé que « *la Garde nationale fera l'objet d'un réexamen dans le cadre des réflexions [menées] sur le service national universel* ». Aussi je formule le vœu pour cette nouvelle année que nous portions nos propositions sur le devenir de la réserve. ■

[Ressources humaines]

Recrutement des réservistes de l'armée de terre

Une nouvelle instruction précisant les conditions de formation des réservistes de l'armée de terre a été publiée au Bulletin officiel des armées le 21 septembre 2017.

Cette formation doit permettre de faire acquérir au réserviste les fondamentaux militaires et les compétences nécessaires pour tenir un poste de son niveau et de l'inscrire dans un parcours qui lui permette de progresser et de servir dans des emplois valorisants.

La formation décrite dans l'instruction n°708/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 29 août 2017 relative à la formation du personnel de la réserve opérationnelle de l'armée de terre, est destinée aux réservistes issus de la société civile et issus de l'active.

Elle aborde successivement la formation des militaires du rang de réserve (MDR/R), des sous-officiers de réserve (SOR) et des officiers de réserve (OR). Ce nouveau texte abroge l'instruction n°708/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 22 octobre 2014.

ORGANISATION GÉNÉRALE

La formation des militaires de la réserve opérationnelle comprend une architecture similaire à celle retenue pour les militaires d'active et débute par une formation initiale. Pour le recrutement des sous-officiers et des officiers, la formation initiale est réalisée selon les modalités suivantes :

- pour les officiers de la voie commandement : une formation militaire initiale du réserviste (FMIR) suivie d'une période en unité ou une préparation militaire supérieure (PMS) complétée par l'obtention d'un certificat pratique de la réserve (CP/R), une formation initiale des officiers de réserve (FIOR) puis par un stage chef de section.

- pour les sous-officiers : une formation militaire initiale du réserviste (FMIR) suivie d'une période en unité ou une préparation militaire supérieure

(PMS) complétée par l'obtention d'un certificat pratique de la réserve (CP/R) et une formation initiale à l'encadrement (FIE).



LE RECRUTEMENT RANG

Pour les recrutements rang des sous-officiers et des officiers parmi les réservistes, une formation d'adaptation leur permet d'être recrutés dans la catégorie supérieure.

La formation initiale est complétée par d'autres formations adaptées à chaque catégorie de militaire permettant de mettre en place de véritables parcours professionnels dans la réserve. Chaque formation est sanctionnée par l'attribution de certificat, qualification, diplôme, titre ou brevet donnant accès à des emplois d'un niveau supérieur. Afin de tenir compte de la spécificité du personnel de la réserve opérationnelle, chaque formation peut être fractionnée en fonction de la disponibilité du réserviste. Il est toutefois préférable de dispenser les formations au cours de périodes uniques ou rapprochées. Les formations d'emploi (FE) sont responsables de la mise en formation militaire initiale et élémentaire des militaires de réserve ainsi que de l'entraînement des réservistes affectés, selon le principe de la formation continue, en établissant annuellement des objectifs individuels à atteindre. ■



En bref...

UNE DÉLÉGATION du ministère de la Défense nationale de la République de Corée a rencontré début novembre le colonel Philippe Durand, secrétaire général adjoint de la Garde nationale, pour une présentation de la Garde et du modèle de réserve.

25 GENDARMES dont deux réservistes du groupement des Alpes-Maritimes ont été décorés en octobre 2017 de la médaille de la Sécurité intérieure (agrafe « Attentats 2016 ») pour leur engagement spontané juste après l'attentat de Nice (juillet 2016). Le fanion du groupement a, quant à lui, reçu la Médaille d'or des actes de courage et dévouement.

LANCÉ EN 2017, le commandement de la cyberdéfense (COMCYBER) bénéficiera en 2018 de la création de 400 postes supplémentaires dans le renseignement et la cyberdéfense avec, dès 2019, le déploiement de 2 600 « combattants numériques » soutenus par 4 400 réservistes spécialisés.

UN SOUS-MARIN allemand datant de la Première Guerre mondiale a été découvert en mer du Nord, au large d'Ostende, gisant au fond de la mer. Son état de conservation (les écouteilles sont toutes closes) laisse penser que les restes des 23 membres d'équipage seraient encore à bord.

DANS LE CADRE DE LA JNR, une gendarme réserviste et musicienne, a intégré le temps d'un concert le prestigieux orchestre de la Garde républicaine. Une première !

[Représentation]

Les associations de réservistes au CSRM

L'UNOR et d'autres associations de réservistes sont membres du Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM). Voici les noms de vos représentants.

LA DRAT, délégation aux réserves de l'armée de terre, a le projet de publier un livre sur l'histoire de la réserve de l'armée de terre. Elle est à la recherche de réservistes historiens et/ou passionnés par l'histoire de leur réserve qui souhaiteraient apporter leur contribution. Contact : contact@garde-nationale.gouv.fr

« **EN MATIÈRE DE DÉFENSE**, notre objectif doit être la capacité d'action autonome de l'Europe, en complément de l'Otan », a affirmé le président de la République lors d'un discours à la Sorbonne le 26 septembre 2017. « *Ce qui manque le plus à l'Europe aujourd'hui, à cette Europe de la Défense, c'est une culture stratégique commune* », a-t-il ajouté.

UN 5^e ÉCHELON du grade de lieutenant-colonel (et capitaine de frégate) a été créé au troisième trimestre 2017. Il y a donc désormais cinq échelons, ainsi que deux échelons exceptionnels.

LE PATROUILLEUR de service Public (PSP) *Pluvier* a reçu à son bord, du lundi 7 au vendredi 11 août, l'un des lauréats du Hackathon Garde nationale qui s'était déroulé en février 2017, pour lui faire découvrir la vie embarquée.

LE MUSÉE du Génie d'Angers va tripler sa surface passant de 750 m² à près de 2 000 m². Le chantier estimé à 2 M€ permettra d'accueillir environ 5 000 pièces historiques du Génie. Ouverture prévue en 2019 ou 2020.

Par arrêté de la ministre des Armées en date du 11 septembre 2017, sont nommés membres du Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM) au titre du collège des représentants des associations de réservistes :

- le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, représentant de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes, et son suppléant, le colonel (R) Philippe Montalbot ;

- le maître principal (R) Philippe Cogan, représentant la Fédération nationale des associations de sous-officiers de réserve, et son suppléant, le second-maître (R) Adrien Chevalier ;

- le capitaine (R) Christophe Monty, représentant la Fédération des officiers de réserve républicains, et son suppléant, le lieutenant-colonel (R) Maurice Pytkiewicz ;

- l'adjudant-chef (R) Jean-Pierre Hermetz, représentant la Fédération des officiers mariniers et des sous-officiers de réserve républicains, et son suppléant, l'adjudant-chef (R) Jean-Charles Schmidt ;

- le colonel (R) Michel Bachette-Peyrade, représentant l'Association nationale des réserves de l'armée de terre, et son suppléant, le chef d'escadron (H) Bernard Wenden ;

- le colonel (H) Christian Reix, représentant la Réunion des officiers de réserve du service d'état-major, et son suppléant, le chef d'escadron (R) Charles-Henri de Gouvion Saint-Cyr ;

- le lieutenant de vaisseau (R) Roger Orsini, représentant l'Association centrale d'officiers mariniers et de marins de réserve, et son suppléant, le maître principal (H) Philippe Chovet ;



- le capitaine de vaisseau (H) Gérald Bonnier, représentant l'Association des officiers de réserve de la marine nationale, et son suppléant, le capitaine de vaisseau (H) Bruno Grout de Beaufort ;

- le colonel (R) Philippe Mascia, représentant de l'Association nationale des officiers de l'armée de l'air, et son suppléant, le colonel (R) Guy de Saint-Martin ;

- l'adjudant-chef (H) Albert Ladame, représentant l'Association nationale des sous-officiers de réserve de l'armée de l'air, et son suppléant, le major (H) François Louis ;

- le capitaine (R) Renaud Ramillon-Deffarges, représentant l'Association nationale des réservistes de la gendarmerie, et son suppléant, le chef d'escadron (R) Laurent Huet ;

- le colonel (R) Luc Delnord, représentant l'Association nationale des réservistes et des sympathisants de la gendarmerie, et son suppléant, le colonel (H) William Hammond ;

- le médecin chef des services (R) Xavier Sauvageon, représentant le Groupement des organisations de réservistes du service de santé des armées, et son suppléant, le médecin en chef (R) Xavier Wagner. ■

[Nos chefs]

Les missions de la secrétaire d'État

La secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées (SEMARM), Geneviève Darrieussecq, a présenté le 20 octobre dernier les missions qu'elle a reçues de Florence Parly.

Les missions de la secrétaire d'État peuvent être décrites selon deux axes : l'action en faveur des liens armées-nation, et tout ce qui a véritablement trait à l'humain au sein du ministère.

Parmi les différents domaines de son champ de responsabilité, on retiendra notamment :

- les relations avec le monde combattant (anciens combattants, Harkis et nouvelle génération du feu) ;
- la culture et la Mémoire (le ministère est le 2^e opérateur culturel de l'État) avec un soutien aux territoires afin qu'ils développent leurs lieux de Mémoire, essentiels à la transmission de l'Histoire et à l'économie, notamment des zones rurales ;
- la jeunesse et notamment la Journée défense et citoyenneté, le Service national adapté et le Service national volontaire.

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

La SEMARM est aussi en charge du dossier consacré au Service national

universel (SNU). Elle a rappelé le caractère interministériel de ce projet qui sera différent d'un service militaire et qui suscite un vif intérêt de la part de la jeunesse et des élus.

DÉVELOPPER L'ESPRIT DE DÉFENSE

Elle souhaite que ce projet porte les valeurs de la nation et apporte aux jeunes des notions d'engagement citoyen. Le SNU doit permettre de développer l'esprit de défense, en sensibilisant aux enjeux majeurs de prévention (catastrophes naturelles, terrorisme, sécurité numérique...). Une commission interministérielle de haut niveau est constituée afin de formuler des propositions pour le printemps 2018.

CHARGÉE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

Enfin, les missions de la secrétaire d'État recouvrent aussi la formation et les lycées de défense, la reconversion professionnelle des militaires et également le Service de santé des armées. ■

[Semi-marathon]

Le Trophée de la Garde nationale

La 5^e édition du Trophée de la Garde nationale aura lieu le 4 mars 2018.

Cette course à pied chronométrée de 21,1 km réalisée sur le parcours du semi-Marathon de Paris, est ouverte à toutes les composantes de la Garde nationale et maintient ainsi son format interarmées. Afin de répondre aux demandes d'ins-

criptions de plus en plus importantes, le nombre de participants est porté pour l'édition 2018 à 250 coureurs issus de la réserve opérationnelle, contre 200 en 2017.

Inscriptions : trophee.reserves@hotmail.com ■

En bref...

GARDE NATIONALE : pour permettre la réalisation des objectifs, les crédits de personnel alloués à la réserve opérationnelle du MINARM devraient être portés de 147 M€ en 2017 à 163 M€ en 2018.

LES TROUPES de montagne célèbrent le 130^e anniversaire de leur création en 2018.

LE COM TN, Commandement terre pour le territoire national, a été officiellement créé le 16 octobre 2017 dans le cadre de la mise en place du modèle de l'armée de Terre « Au contact ». À sa tête le général de brigade Christian Bailly qui « a la charge d'animer une communauté de plus de 17 000 militaires d'active de la BSPP, des UIISC, du SMA, du SMV et du 25^e régiment du Génie de l'air, sans oublier les réservistes opérationnels de l'armée de terre qui compteront 24 000 membres. »

LE DRAPEAU du 2^e REP a reçu le 23 septembre la croix de la Valeur militaire au titre de ses faits d'armes lors de l'opération Barkhane en 2015, lors de la cérémonie de commémoration du cinquantenaire de son installation à Calvi (Corse).

LE NOUVEAU RADAR *Ground master 406* (GM 406), dernier-né des radars de défense aérienne à longue portée de Thales, a été inauguré en octobre sur le site de Nice Mont-Agél, situé à 1 148 m d'altitude. Totalement numérique et disposant de 450 km de portée, il permet la détection et le suivi d'un large spectre de menaces modernes (y compris de drones).

[Ressources humaines]

Soutien au développement de la réserve

À ce jour, 450 conventions de soutien à la politique de réserve ont été signées entre le ministère des Armées et de grandes entreprises françaises.

LES FEMMES représentent 15,6% des effectifs militaires, 51,7% des fonctionnaires du ministère et 14,5% des ouvriers de l'État.

LE 12^e AVION de transport militaire A400M Atlas, destiné à l'armée de l'air, a rejoint la base aérienne d'Orléans-Bricy fin novembre. Le MINARM disposera de quinze A400M d'ici à 2019.

L'ONDRP, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, a dévoilé que 18 721 gendarmes et policiers ont été blessés en mission ou durant les heures de service en 2016.

LE NOUVEAU Centre de traitement des brûlés (CTB) de l'Hôpital d'instruction des armées (HIA) Percy, à Clamart (92), a été inauguré le 6 décembre dernier.

14 987 JEUNES de moins de 30 ans étaient nouveaux dans le ministère des Armées au 31 décembre 2015. Ces entrants sont notamment militaires du rang (72%), des hommes (87%), âgés de moins de 21 ans (50%) et de moins de 20 ans (22%).

L'ANAAGA, l'Association nationale des anciens et anciennes gendarmes auxiliaires, vient de voir le jour. Retrouvez-la sur son site Internet : <http://anaaga.forumactif.com>

LE PREMIER C-130J Super Hercules destiné à l'armée de l'air française devrait être livré en France début 2018.

Le ministre des Armées a présidé le 10 novembre une cérémonie de signature de conventions de soutien à la politique de réserve avec les entreprises, Bouygues Construction et Airbus.

À travers cette démarche, chaque entreprise signataire s'engage à octroyer à ses salariés, ayant la qualité de réservistes opérationnels, des dispositions particulières facilitant l'accomplissement de leurs périodes de réserve au-delà des obligations légales. Ces aménagements concernent en particulier la durée annuelle et le préavis accordés par l'employeur pour des activités de réservistes sur leur temps de travail.

LE MAINTIEN DU SALAIRE

Le 4 décembre dernier, c'était la secrétaire d'État auprès de la ministre des

Armées qui signait une convention de ce type avec le Groupe Casino. Elle permettra aux salariés réservistes opérationnels de ce Groupe, géographiquement répartis sur l'ensemble du territoire national, de bénéficier d'un régime conventionnel plus favorable et protecteur que le régime existant, propre à susciter un plus fort volontariat.

Parmi les mesures dont bénéficieront les salariés réservistes : le maintien du salaire durant leur absence et le cumul avec la solde militaire.

Enfin, ce dispositif sera appuyé d'une démarche collective permettant la mise en place d'un fond de congés pour la réserve opérationnelle. Il reposera sur le don de congés et de RTT par des salariés souhaitant soutenir la réserve.



© DR

IN MEMORIAM

■ **L'adjudant-chef Stéphane Grenier**, 34 ans, appartenant au 13^e RDP, a été mortellement blessé le 23 septembre 2017 dans l'accomplissement de sa mission au service de la France en zone irako-syrienne.

L'UNOR exprime aux familles et aux proches ses sincères condoléances.

[États-Unis]

Forces américaines : les étrangers plus contrôlés

Deux changements majeurs vont être mis en place aux États-Unis concernant le recrutement des non-citoyens américains dans les forces armées.

Dans un article intitulé « *DoD Announces Policies Affecting Foreign Nationals Entering Military* » publié sur le site Internet du *United States Department of Defense*, l'équivalent de notre ministère des Armées, a annoncé deux changements majeurs dans le processus de recrutement des non-citoyens américains.

Selon le blog Lignes de défense, tenu par le journaliste Philippe Chapleau, cette décision fait suite à l'envoi d'un memo adressé au secrétaire à la Défense des États-Unis, James Mattis, en juillet. Motif invoqué : des individus pourraient avoir des liens avec des services de renseignement étrangers.



UNE ENQUÊTE A PRIORI

Depuis le 11 septembre 2001, plus de 109 250 étrangers ont en effet pu devenir citoyens américains en rejoignant les rangs des forces armées américaines, écrit Philippe Chapleau. Les détenteurs de *Green Cards* (« cartes vertes » permettant de résider aux États-Unis) qui souhaitent s'engager vont d'abord être soumis à une

ground investigation (une enquête) pouvant aller jusqu'à un an avant de recevoir un avis favorable. Jusqu'à présent, ils pouvaient effectuer leur formation initiale en attendant les résultats de l'enquête.

HONORABLE SERVICE RECOMMENDATION

Le second changement concerne le programme MAVNI (*Military Accessions Vital to National Interest*) qui fut lancé en 2008, explique Philippe Chapleau. Il s'applique aux étrangers dont la formation et les compétences sont d'un intérêt vital et peuvent profiter à la sécurité et à la défense nationales. Ce programme a concerné 10 500 personnes depuis son lancement.

Désormais, ces étrangers devront obtenir un certificat *Honorable Service Recommendation* décerné après au moins 180 jours de service suivant leur formation initiale. Cette procédure est d'ailleurs celle exigée actuellement pour les citoyens américains. À ce jour, 1 400 étrangers en cours de formation initiale pourraient ainsi voir leur engagement annulé en attendant le processus de certification, selon le journaliste du blog *Lignes de défense*. ■

Source : *lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr* et U.S.

Department of Defense



En bref...

L'ONU a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2018.

En outre, la résolution 2387 adoptée autorise une augmentation effective de 900 militaires.

MICHAEL FALLON, ministre de la Défense britannique, accusé d'avoir posé sa main sur le genou d'une journaliste, a démissionné début novembre. Il a été remplacé par Gavin Williamson.

EN IRAK, les 4 canons CAESAR mis en œuvre par les artilleurs français de la Task Force Wagram, depuis le 20 septembre 2016, ont effectué 1 485 missions de tir en un an au cours desquelles ils ont tiré à 10 057 reprises.

LA MINUSTAH, Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, a pris fin le 15 octobre 2017. Elle avait été déployée en 2004 après l'éviction du président Jean-Bertrand Aristide. En 13 ans, elle a été armée par 6 700 soldats et 1 622 policiers.

L'EUNAVFOR MED a indiqué que 87 officiers et officiers marins de garde-côtes et de la marine libyenne ont suivi fin novembre deux modules de formation à Tarente (Italie) : « équipage de patrouille » (8 semaines) et « formation des formateurs » (3 semaines).

À ce jour, 136 libyens ont été formés par EUNAVFOR Med soit en mer, soit en Crète, à Malte ou à Rome.

Une femme va commander des Marines

Pour la première fois, une femme va commander un peloton d'infanterie de combat de la *1st Marine Division (US Marine Corps, USMC)*. Ce lieutenant est en effet la première à avoir réussi le stage *IOC (Infantry Officer Course)* de 13 semaines. Avant elle, 27 autres femmes avaient tenté l'expérience mais aucune n'avait pu terminer. Aux États-Unis, les femmes ne sont autorisées à servir au sein des unités de mêlée que depuis décembre 2015.

[Grande-Bretagne]

Un porte-avions mais une flotte à quai

Alors que la *Royal Navy* vient de lancer son nouveau porte-avions, des hautes autorités de la marine dénoncent le manque de moyens pour entretenir la flotte.

L'ALLEMAGNE qui dispose officiellement de 244 chars lourds de type Leopard 2 ne pourrait en aligner que 95 aptes au combat selon une information communiquée au comité de la Défense du Bundestag (Chambre basse du Parlement allemand).

LA RAF, Royal Air Force, a mené 1 340 frappes contre les positions de l'État islamique en Irak et 262 en Syrie depuis 2014. Cela représente plus de 8 000 sorties avec les Tornado, les Typhoon et les drones Reaper.

EN JORDANIE, huit Rafale (4 Marine et 4 Air) ont été déployés début octobre par la France sur la base aérienne projetée (BAP) H5. En comptant les 6 Rafale de l'armée de l'air déployés sur la base aérienne 104 aux Émirats Arabes Unis, 14 Rafale au total participent à l'opération *Chammal*.

LA SLOVAQUIE qui consacre actuellement 1,16% de son PIB aux dépenses militaires a annoncé par la voix de son ministre de la Défense qu'elle envisage d'atteindre les 2% du PIB d'ici à 2024.

AUX ÉTATS-UNIS, le *Program Executive Office Soldier* a présenté les nouveaux prototypes des uniformes des officiers de l'armée de terre lors du salon annuel de l'*Association of the United States Army*. Cette tenue de service courant est identique à celle de la Seconde Guerre, à savoir la veste « *dark olive* » et le pantalon « *pikish brown* » qui furent remplacés en 1948 par l'« *Army green uniform* ».

Le 7 décembre 2017, la reine Elizabeth II a honoré de sa présence la cérémonie marquant officiellement l'entrée dans la Royal Navy du porte-avions *HMS Queen Elizabeth*^[1]. La cérémonie s'est déroulée sur la base navale de Portsmouth.

UN SISTER-SHIP EN 2023

Sa conception débuta en 1999 et il fut baptisé par la reine en juillet 2014 à Rosyth (Écosse) où il était assemblé. Le *HMS Queen Elizabeth* embarquera 1 600 hommes à son bord dont 700 pour son seul équipage. Le porte-avions dispose de deux « îlots » de 56 m de haut – l'un pour le pilotage, l'autre pour les opérations aériennes – et d'un pont d'envol de 280 m de long et de 70 m de large. De celui-ci pourront décoller et atterrir 26 avions F-35B et une douzaine d'hélicoptères, selon la configuration. Les premiers essais d'appontage des F-35 B devraient se dérouler à l'automne 2018. Si tout est conforme, le *HMS Queen Elizabeth* sera opérati-

tionnel en décembre 2020 et en pleine capacité trois ans plus tard. À cette date, son sister-ship, le porte-avions *HMS Prince-de-Galles*, devrait rejoindre à son tour la flotte. Plus gros navire jamais construit pour la Navy, le *HMS Queen Elizabeth* est propulsé par deux turbines à gaz lui octroyant une autonomie de quatre jours seulement. Ceci le contraindra à des ravitaillements répétés.

MANQUE DE PERSONNEL, DE CARBURANT, D'ÉQUIPEMENT

L'entrée officielle du *HMS Queen Elizabeth* ne change cependant rien aux difficultés opérationnelles que connaît actuellement la Navy.

Après une diminution draconienne de sa flotte en vingt ans (19 frégates et destroyers en 2017, contre 35 en 1997), l'amirauté commande aujourd'hui une flotte à quai.

En septembre dernier, un article du quotidien *The Telegraph* dévoilait que trois quarts des navires de la *Royal Navy* étaient hors d'état de naviguer. « *Treize des dix-neuf principaux navires de la marine – frégates de type 19 et destroyers de type 45 – ne peuvent prendre la mer en raison soit d'un manque de personnel, soit d'un manque de carburant et d'équipement* » avaient indiqué au journal des hauts gradés de la marine.

Lors de l'ouragan Irma, une panne moteur avait ainsi bloqué à quai le *HMS Ocean* et retardé d'une semaine le départ d'un convoi en direction des Caraïbes.

Selon la source du journal, ce sont les réductions de dépense de défense de ces dernières années qui entamerait aujourd'hui la capacité de réaction de la Grande-Bretagne. ■



[1] *HMS* signifie Her Majesty's Ship ou His Majesty's Ship (le vaisseau de sa majesté).



Beau succès de l'Académie des langues en Pologne

Du 16 au 28 juillet 2017, l'Académie des langues de la CIOR a déployé son dispositif dans les locaux de l'Académie navale de Gdynia, au nord de la Pologne, en Poméranie orientale.

Fondée en 2000, l'Académie des langues de la Confédération interalliée des officiers de réserve (CIOR) a pour mission d'enseigner et de faire rayonner les deux langues officielles de l'OTAN que sont le français et l'anglais.

Initialement pensée comme un vecteur d'influence vis-à-vis des anciens membres européens du Pacte de Varsovie, elle s'enrichit désormais de stagiaires issus de partenariats avec l'OTAN tels que « *Partnership for Peace* » (Géorgie, Ukraine Macédoine) ou « *Mediterranean Dialog* » (Tunisie). Principalement destinée à la formation



Dépôt d'une gerbe au monument aux morts de Gdynia.

Quatre membres de l'ANOLiR

Ce compte-rendu ne serait pas complet si l'on s'abstenait de rendre à César ce qui lui appartient.

Le contingent français au sein de l'encadrement, soit quatre personnes dont le président lui-même, était exclusivement composé de membres de l'Association nationale des officiers et sous-officiers linguistes de réserve (ANOLiR).

Le colonel de Magnienville, les capitaines Bayol, Conq et Bechara avons donc porté haut les couleurs de notre association en contribuant à faire rayonner, une fois n'est pas coutume, non pas les langues étrangères en France, mais la langue française à l'étranger.

des réservistes, l'Académie des langues accueille également des militaires d'active.

L'Académie est un centre de formation itinérant qui tient chaque année une session de deux semaines dans un pays différent. Cette session se déroule en juillet afin de pouvoir être accueillie dans les structures académiques militaires pendant les vacances scolaires. Centre d'examen officiel, elle est habilitée à délivrer des certificats de langues conformes au STANAG 6001.

2017 : UN CRU EXCEPTIONNEL

Le millésime 2017 de l'Académie des Langues aura bénéficié des meilleures conditions de terroir, de climat, et de savoir-faire. Hébergée dans des

conditions de confort optimales au sein de l'académie navale polonaise, elle a bénéficié de la générosité et du sens de l'accueil de ses hôtes polonais. Forte de ces conditions matérielles et humaines, elle a accueilli pour la première fois de son histoire 81 stagiaires et 19 encadrants – dont 16 instructeurs





Le millésime 2017 de l'Académie des langues de la CIOR : 81 stagiaires et dix-neuf encadrants, représentant collectivement dix-sept nationalités, devant les locaux de l'Académie navale de Gdynia en Pologne.

© CIOR

–représentant collectivement dix-sept nationalités. Cinq classes d'anglais et trois classes de français ont ainsi été organisées pour s'adresser à des stagiaires répartis sur cinq niveaux de langues différents.

Sous la férule du colonel (R) Stanislas de Magnienville, président de l'Académie des langues, l'édition 2017 a ainsi battu tous les records de fréquentation. Mais au-delà des performances chiffrables, il faut en retenir l'exceptionnelle motivation des stagiaires comme des instructeurs, dont plusieurs, n'étant pas financés par leurs pays d'origine, sont allés jusqu'à payer leur séjour et leur scolarité par intérêt pour les langues.

Comment rendre compte de l'implication d'un officier de réserve roumain, professeur de français à la retraite, et qui, par amour de la langue de Chateaubriand, a patiemment économisé sur sa maigre pension pour avoir le plaisir de continuer à la diffuser ? Comment exprimer l'intérêt de ces officiers anglais, avides d'explications linguistiques toujours plus poussées et qui plongeaient avec ravissement dans les méandres de l'étymologie et par là bien souvent dans celles de l'Histoire de France ?

La France n'étant pas en reste pour perfectionner l'anglais de ses réservistes. Pour la première fois de son histoire, l'Académie des langues a eu le plaisir d'accueillir deux repré-

sentants du Service du commissariat des armées, le commissaire principal d'active Erwan Ducarré et le commissaire de 3^e classe (R) Raphaël Dufaur-Godenzi. Le plein succès de ce ballon d'essai avec le SCA augure d'une collaboration de long terme et a vocation à s'étendre à d'autres services interarmées, notamment le Service de santé des armées.

LE CONTEXTE CULTUREL ET PATRIMONIAL

C'est bien là l'autre facette de l'Académie des langues. La langue est le véhicule de l'esprit, mais l'un et l'autre s'appauvrissent sans matière première de qualité. Au-delà de l'apprentissage de la langue brute, l'Académie est également l'occasion de placer les enseignants et les stagiaires dans des contextes enrichissants pour tous.

La visite de la base navale de Gdynia et de ses bâtiments de guerre (sous-ma-

rin et frégate) allait de soi. Le dépôt d'une gerbe au monument aux morts de Gdynia fut l'occasion de commémorer collectivement l'héroïsme et le sacrifice. La colossale citadelle de Malbork (Marienburg, ville de Marie), capitale de l'État Teutonique, ouvre une parenthèse unique dans l'histoire de l'Europe.

Quand à Gdynia elle-même, c'est à partir de ses chantiers navals que se déploya le syndicat Solidarnosc pour ébranler le communisme et l'amener à sa chute en réfutant la peur qu'il inspirait. Passons rapidement sur les charmes d'une Gdansk refaite à neuf dans le respect de l'ancien, et les atouts balnéaires de Sopot. Incontestablement, le succès de l'Académie des langues repose sur le contexte culturel dans lequel s'effectue l'apprentissage. Le succès de son dernier millésime s'explique aussi par ce facteur. ■



Trois classes de français ont été organisées, regroupant des stagiaires de différents niveaux.

© CIOR

Une nouvelle adaptation du dispositif *Sentinelle*

Le 14 septembre 2017, les ministres des Armées et de l'Intérieur ont présenté une nouvelle articulation de l'opération *Sentinelle*. Un dispositif plus flexible dans lequel les réservistes ont toujours leur place.

Depuis le mois de janvier 2015, une série d'attentats terroristes d'inspiration djihadiste ont été perpétrés sur notre sol. « *La militarisation et la dangerosité de cette menace ont rendu nécessaire une redéfinition du contrat opérationnel assigné aux armées.*^[1]

En application de ce contrat opérationnel renouvelé, l'opération Sentinelle lancée au lendemain des premiers attentats de 2015, en renforcement du plan Vigipirate, prévoyait un déploiement dans la durée, à un niveau de 7 000 militaires, avec une capacité de projection intérieure maximale portée à 10 000 soldats. »

À l'été 2017, cette opération avait déjà mobilisé plus de 140 000 soldats, en ne comptant que ceux déployés au sol. « *Les militaires qui participent à ce dispositif*



© DR

accomplissent des missions de sécurisation en complément et en appui des forces de sécurité intérieure dans une cinquantaine de départements métropolitains et outre-mer, dans les gares et les aéroports, devant les sites culturels ou touristiques, les écoles et les lieux de culte, parcourant ainsi jusqu'à 30 kilomètres par jour. »^[1]

GAGNER EN EFFICACITÉ

Le dispositif *Sentinelle* avait déjà évolué en 2016 afin d'accroître son efficacité – déjà – et de mieux répondre aux besoins quotidiens des soldats. Parmi les décisions les plus perceptibles, il avait été décidé, d'une part, d'inverser la proportion entre les gardes statiques et les patrouilles dynamiques – environ 80% de la mission *Sentinelle* aujourd'hui – et d'autre part, d'améliorer les conditions de vie des militaires (logement, nourriture, solde, équipement...). Moins visibles, d'autres mesures avaient permis d'améliorer, par exemple, les informations entre les deux principaux ministères (Intérieur et Armées) et d'harmoniser les moyens de communication entre forces de sécurité intérieure (FSI) et la force *Sentinelle*.

« La menace évolue, elle nécessite de faire évoluer le dispositif. »

Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur [14 sept. 2017]

Deux réservistes ouvrent le feu à Orly et Marseille

Les réservistes sont de plus en plus déployés dans le cadre de l'opération *Sentinelle* et la feuille de route de la Garde nationale plaide en ce sens. Deux d'entre eux ont particulièrement vécu leurs patrouilles *Sentinelle* de façon dramatique.

Ce fut d'abord le 18 mars 2017 à l'aéroport d'Orly lorsqu'un terroriste tente de s'emparer de l'arme de l'un des militaires en patrouille dans le terminal. Les soldats (des aviateurs) ouvrent le feu et tuent l'individu. Ce fut ensuite à la gare Saint-Charles à Marseille. Un terroriste qui vient d'assassiner deux jeunes femmes est abattu alors qu'il tente d'attaquer la patrouille de légionnaires. Dans les deux cas, les soldats ayant ouvert le feu étaient des réservistes.

Au cours de l'année 2017, il est apparu nécessaire de réviser le dispositif existant en vue d'en optimiser toutes les potentialités. « *L'objectif recherché consiste ainsi, dans le respect du contrat de protection fixé aux armées, à faire évoluer la doctrine d'emploi des forces et à adapter leurs modes d'action sur le territoire national pour gagner en réactivité, en flexibilité et en imprévisibilité.* »^[1]

Conformément à la décision du

^[1] Assemblée nationale, question écrite n° 1071.

président de la République, la ministre des Armées, Florence Parly, et le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, ont présenté le 14 septembre 2017 la « nouvelle articulation de l'opération Sentinelle.

Pour le CEMA, le général d'armée François Lecointre, « l'objectif de cette évolution est de gagner en efficacité en termes d'emploi des armées dans la lutte contre le terrorisme. La montée en puissance de la « nouvelle génération » de l'opération Sentinelle est en cohérence avec le processus de sortie de l'état d'urgence et l'entrée en vigueur de la loi de sécurité intérieure et de lutte contre le terrorisme. »^[2]

Après avoir émis des doutes sur le bien-fondé de l'emploi des forces armées sur le territoire national, le président du comité de rédaction de la revue stratégique de défense et de sécurité nationale, Arnaud Danjean, soutient désormais lui aussi la nouvelle articulation de Sentinelle^[3] :

« La militarisation de la sécurité intérieure est un sujet sensible et j'admets regarder cela, à titre personnel, avec beaucoup de circonspection. J'ai même été parfois très critique. Je reste convaincu que la lutte anti-terrorisme sur le sol national concerne avant tout d'autres moyens que ceux des armées : renseignement, police, sécurité intérieure, justice, éducation, services sociaux, etc. Pour autant, les moyens militaires ont leur utilité, et l'adaptation en cours de Sentinelle est bienvenue, car elle recentre l'action des militaires sur leur vraie plus-value. »

UNE FORCE PLUS FLEXIBLE, RÉACTIVE ET IMPRÉVISIBLE

Cette évolution qui concernera toujours 7 000 militaires, avec une capacité de mobilisation pouvant, en cas de besoin, être portée à 10 000 soldats, comporte désormais un dispositif à trois niveaux rendant la force plus flexible, réactive et imprévisible par la concentration des efforts selon l'évolution de la menace :



En 2016, la 8^e Cie du 2^e REI engagé à Paris dans l'opération Sentinelle était composée de réservistes.

Le CEMA demande un effort de planification

Au cours de son audition par les députés, le 4 octobre 2017, sur le projet de loi de finances pour 2018, le général d'armée François Lecointre, chef d'état-major des armées, a exprimé son souhait d'un emploi plus judicieux et mieux adapté des militaires.

« Nous souhaitons pouvoir concentrer les efforts à un moment donné et sur un lieu donné, selon des modes opératoires spécifiques aux armées, qui font le surcroît d'efficacité de notre engagement. Pour cela, il faut que nous parvenions à planifier l'engagement des moyens de Sentinelle avec le ministère de l'Intérieur et les autorités préfectorales. »

LES CHAMPS DE COMPÉTENCE DES MILITAIRES

Pour le CEMA, « cela implique en premier lieu de distinguer les missions pérennes – engagement dans les lieux à très forte fréquentation, comme les gares ou les aéroports – des missions liées à un événement particulier, missions pour lesquelles notre apport ne doit pas se limiter à un concours d'effectifs mais constituer une plus-value qualitative en termes de moyens engagés (...).

Un effort de planification, conjoint entre le ministère de l'Intérieur et le ministère des Armées, me semble nécessaire. Il importe que les pouvoirs publics comprennent qu'on ne tirera pas tout le bénéfice possible de l'engagement de nos armées en utilisant les soldats en dehors de leur champ de compétences. C'est à leur métier et aux compétences spécifiques qu'ils ont développées pour faire la guerre qu'il faut avoir recours, qu'il s'agisse de compétences techniques, de renseignement ou de planification (...), a précisé le général d'armée Lecointre.

PROGRAMMER L'ENGAGEMENT

Le CEMA demande donc au ministère de l'Intérieur d'intégrer la planification dans son mode opératoire. « L'échelon de manœuvre de l'opération Sentinelle peut être engagé dans des événements programmés au moins un mois à l'avance. L'idée est de planifier son engagement. Ainsi, les soldats n'ont pas à être mis en alerte. Ils conduisent leurs normales activités au quartier et se préparent spécifiquement à être engagés dans la protection des événements planifiés. La vraie difficulté tient à la détermination de la taille de cet échelon. Plus le ministère de l'Intérieur planifiera et plus nous serons capables de fournir un échelon de manœuvre important. Plus réduite sera la planification, plus l'échelon de manœuvre sera réduit, moins nous aurons de liberté d'action et d'économie de moyens, et moins nous serons en mesure de concentrer les efforts le moment venu. »

[2] Audition à l'Assemblée nationale du général d'armée François Lecointre, chef d'état-major des armées, le 4 octobre 2017.

[3] Audition au Sénat d'Arnaud Danjean, président du comité de rédaction de la revue stratégique de défense et de sécurité nationale, le 17 octobre 2017.

La sortie de l'état d'urgence

Décrété par le président de la République dans la nuit du 13 au 14 novembre 2015, l'état d'urgence a été renouvelé à six reprises sans discontinuer jusqu'au 31 octobre 2017. Ce régime d'exception que le Président souhaitait interrompre pour « *revenir au droit commun (...) et agir avec les bons instruments* » a donc cédé la place le 1^{er} novembre à la loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. Pendant cette longue période, l'état d'urgence a permis selon le ministre de l'Intérieur, d'effectuer 4 457 perquisitions administratives, de saisir 625 armes dont 78 de guerre, d'assigner à résidence 752 personnes et surtout de déjouer 32 projets. Malgré le vote de cette loi, le ministre n'a pas pour autant enterré l'état d'urgence : « *s'il y avait un meurtre de masse - ce qu'on a pu connaître au moment du Bataclan - c'est possible qu'on soit obligé de le [NDLR : l'état d'urgence] remettre, mais nous allons faire en sorte que nous puissions gérer des situations de crise. Si elles devenaient extrêmement dramatiques, nous pourrions revenir à cet état d'urgence* », a affirmé Gérard Collomb le 1^{er} novembre sur BFMTV.



Patrouille à pied du 19^e RG devant les arènes de Nîmes. La surveillance des lieux touristiques reste une priorité.

- un socle (dispositif opérationnel pérenne) dont l'objectif est d'assurer les missions permanentes de sécurisation des lieux les plus sensibles ;
- un échelon de manœuvre (capacité de renforcement planifié) permettant de porter un effort là où le besoin est le plus prégnant. Il vise principalement à contribuer à sécuriser des

- événements ponctuels ou saisonniers ;
- une réserve stratégique de 3 000 hommes pouvant être engagée sur décision du président de la République pour faire face à un événement d'ampleur exceptionnelle ; cette meilleure anticipation étant de nature à favoriser l'engagement des réservistes de la Garde nationale.

« *Nous n'avons pas l'intention de baisser la garde, il n'y a pas de changement de format. Ce qui change, c'est l'articulation entre des lieux à sécuriser et des événements.* »

Florence Parly, ministre des Armées [14 sept. 2017]



Les rencontres sportives rassemblant un grand nombre de spectateurs font l'objet d'une attention particulière des patrouilles Sentinelle comme ici du stade Malherbe à Caen. Les hommes du 6^e RG croise ceux de la gendarmerie.

« *Avec la mise en place de trois échelons distincts, l'opération va gagner en souplesse, juge le chef d'état-major des armées^[2]. L'échelon de manœuvre, qui vise à renforcer le dispositif par des renforts planifiés pour certains grands événements, va permettre d'engager, ponctuellement, davantage de forces qu'actuellement.* »

COORDINATION RENFORCÉE ET SCÉNARISATION DES CRISES

Cette nouvelle organisation « *s'accompagne d'une gouvernance renouvelée et d'une coordination renforcée et optimisée entre les ministères des Armées et de l'Intérieur. Elle permet de concentrer les efforts au bon moment, partout où cela est nécessaire, tant au niveau zonal que national, en anticipant mieux les besoins de sécurisation et en fournissant un effort mieux ciblé dans une logique de juste besoin.* »

Les services du niveau central du ministre de l'Intérieur et de la ministre des Armées se rencontrent désormais tous les mois pour ajuster en tant que de besoin ce dispositif dont une première évaluation sera effectuée au début de l'année 2018. »^[1]

Pour le CEMAT, le général d'armée Jean-Pierre Bosser, le nouveau schéma opérationnel de *Sentinelle* doit aussi s'orienter vers une plus forte anticipation et préparation des autres services de l'État. « La cuirasse absolue n'existe pas et l'on peut bien déployer 10 000, 20 000 ou 30 000 soldats, si nous devons être attaqués, nous le serons, a déclaré le chef d'état-major de l'armée de terre^[4]. Reste que si l'on peut accepter d'être pris par surprise, d'être « bousculés » – et ce sera difficile – nous n'avons en revanche pas le droit d'être pris en flagrant délit d'impréparation.

C'est pourquoi, a ajouté le chef d'état-major de l'armée de terre, je souhaite pousser d'autres services, notamment ceux de l'État, à imaginer des scénarios de crise dans leur environnement. Dit autrement : à certains endroits, il vaut mieux mobiliser 25 spécialistes de la sécurité civile, de la menace bactériologique ou chimique, plutôt que



Message et photo postés le 1^{er} août 2017 sur Twitter Etat-Major Armées : « Soyons fiers de nos soldats ! Rencontre du général Lecointre avec les militaires de l'opération #Sentinelle ».

logique d'économies si bien qu'en 2018, nous devrions constater une dépense de l'ordre de 150 millions d'euros, à peu près comparable à la dépense constatée les années précédentes – aux effets de progression de la

masse salariale près, qui ne doivent pas être majeurs. »

Sources : ministère de l'Intérieur, ministère des Armées, Sénat, Assemblée nationale.



« **La cuirasse absolue n'existe pas (...) nous n'avons en revanche pas le droit d'être pris en flagrant délit d'impréparation.** »

Général d'armée Jean-Pierre Bosser, chef d'état-major de l'armée de terre

d'avoir 300 soldats à pied postés devant des entrées de sites particuliers. Nous devons donc développer cette culture de la planification de scénarios de crise et l'intégrer au dispositif *Sentinelle*. »

LE BUDGET EST MAINTENU

« Le redimensionnement de *Sentinelle* n'aura pas d'impact budgétaire, a affirmé la ministre des Armées Florence Parly^[5], « l'objectif (...) est de gagner en efficacité. Nous n'avons donc pas changé le format du plan (...). Nous ne nous sommes pas du tout inscrits dans une

^[4] Audition à l'Assemblée nationale du général d'armée Jean-Pierre Bosser, chef d'état-major de l'armée de terre, le 11 octobre 2017.

^[5] Audition à l'Assemblée nationale de Florence Parly, ministre des Armées, le 3 octobre 2017.

Des similitudes avec *Vigilant Guardian* en Belgique

La Belgique, autre pays européen à subir régulièrement les attaques terroristes djihadistes, dispose d'une force de protection similaire à *Sentinelle*, baptisée opération *Vigilant Guardian* (OVG) : 1 250 militaires mobilisés et jusqu'à 1 800 en cas d'alerte maximum.

Cette opération avait été mise sur pied en janvier 2015 afin d'appuyer les forces de police suite au démantèlement d'une cellule terroriste à Verviers.

Une évolution du dispositif *Vigilant Guardian* a été décidée le 21 septembre 2017 afin de réduire la vulnérabilité des militaires dans les rues. Le nombre d'hommes est augmenté au sein des patrouilles (4 à 8 soldats) et celles-ci seront rendues plus mobiles. Car comme en France, les militaires belges sont victimes d'attaques ciblées. Le 25 août dernier, deux d'entre eux avaient été attaqués au couteau à Bruxelles ; l'agresseur avait été abattu par les militaires.

La similitude avec la France ne s'arrête pas là. Le chef de la Défense (Chod), le général Marc Comperol – l'équivalent du CEMA en France – s'était inquiété en juillet 2017 des « effets néfastes » sur l'opérationnalité de l'armée pour les militaires en étant ainsi déployés dans les rues. « Ce n'est pas notre mission, on le fait parce que le gouvernement nous le demande. », avait-il déclaré.

Les 30 ans du Trinôme académique

Le 30^e anniversaire des Trinômes académiques a été célébré le 22 novembre 2017 dans le grand salon du musée de l'Armée, à l'Hôtel national des Invalides.

Organisé conjointement par les trois partenaires des Trinômes – le ministère de l'Éducation nationale, le ministère des Armées et l'Union-IHEDN –, cet événement a rassemblé plus de 200 invités, membres des Trinômes et partenaires. À l'issue du mot d'accueil prononcé par le général de brigade Alexandre d'Andoque de Serière, directeur du musée de l'armée de l'Armée, et de l'ouverture de la rencontre par M. Jean-Marc Huart, directeur général de l'enseignement scolaire, de Mme Myriam Achari, directrice des patrimoines, de la mémoire et des archives et de M. Mario Faure, président de l'Union-IHEDN, il fut procédé à la signature de la convention cadre relative à l'action des Trinômes académiques. Puis ce fut au tour de la Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées de prononcer quelques mot.

LE PRIX LOUIS-QUINIO

Des interventions de grands témoins et d'acteurs de l'enseignement de défense^[1] ont animé cet anniversaire, partageant leurs expériences avec les invités. Par ailleurs, à l'initiative de la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives, un film, réalisé par l'ECPAD a également été projeté. Il sera mis à disposition des



trinômes académiques pour valoriser leurs activités dans leur académie. Cet anniversaire a également été l'occasion de décerner pour la première fois le Prix Louis-Quinio à la mémoire de l'ancien président de l'UNION-IHEDN, co-fondateur des Trinômes académiques avec Pierre Garrigue. Ce Prix a pour objectif de distinguer chaque année une association régionale ou nationale de l'IHEDN, opérant dans le cadre des trinômes académiques, sur l'enseignement de défense.

INTENSIFIER LES LIENS

Structures de concertation et d'organisation déconcentrées créées en 1987, les trinômes réunissent au niveau académique sous l'autorité du Recteur, l'autorité militaire territoriale (le délégué militaire départemental

du chef-lieu de l'académie) et le président de l'association régionale des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN). Afin d'intensifier les liens entre les communautés enseignantes et militaires et développer l'esprit et la culture de défense, les ministres chargés de l'Éducation nationale et de la Défense signèrent un premier protocole le 23 septembre 1982.

« La notion de sécurité est indissociable en France de l'existence d'une communauté nationale façonnée par l'histoire, animée d'un véritable esprit de défense, pouvait-on lire en préambule.

La mission de l'Éducation nationale est d'assurer une éducation globale visant à former de futurs citoyens responsables. »

DÉVELOPPER LA CULTURE DE DÉFENSE

L'enseignement de défense, inscrit dans le socle commun de connaissances et de compétences de l'Éducation nationale, est l'objet d'une prise en charge par toutes les disciplines.

« L'esprit de défense est nullement une grâce mais œuvre d'éducation, rappelait Pierre Garrigue, doyen de l'inspection générale d'histoire-géographie et cofondateur des trinômes académiques. Les connaissances, comportement et valeurs dont il est tissé ne naissent pas spontanément et doivent être enseignés. »

[1] Tristan Lecoq, inspecteur général de l'Éducation nationale, Claudine Schmidt-Laine, rectrice de l'académie de Grenoble, le général de brigade Benoît Royal, ancien commandant de l'École d'artillerie de Draguignan.

Les trinômes ont pour vocation de concevoir les activités concourant au développement de la culture de défense, et notamment d'organiser ou de dispenser à l'ensemble des responsables du système éducatif une formation à l'enseignement de défense.

Sous l'autorité du Recteur, ils sont plus particulièrement chargés de :

- développer l'esprit de défense dans les programmes scolaires ;
- intensifier les liens entre les communautés militaire et enseignante ;
- favoriser le partenariat entre les deux institutions notamment par des échanges d'information, de réflexion et de formation.

C'est à ce titre qu'ils peuvent :

- proposer et conduire au profit des agents relevant du ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement supérieur et de la recherche, des actions de sensibilisation et de formation initiale et continue sur les questions de défense ;
- assurer des actions d'information réciproque sur les grands problèmes de défense et d'éducation pour les cadres des deux institutions.



PLUS DE 200 COLLOQUES ET MANIFESTATIONS

Les Trinômes ont pour charge de dispenser à l'ensemble des responsables du système éducatif, mais essentiellement aux professeurs, un

Les actions prioritaires

Les contributeurs aux Trinômes académiques jugent des actions de défense prioritaires en termes de :

- **Formation** : former les enseignants et cadres de l'Éducation nationale (41%) ; préserver les offres de formation au sein des plans académiques de formation (18%).
- **Participation** : se rendre aux commémorations (42%) ; faire découvrir les lieux de mémoire avec les Trinômes (32%).
- **Réseaux et partenariats** : créer des liens avec les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (40%) ; créer un jumelage unités militaires/établissements scolaires (33%).
- **Lien avec la défense** : former aux enjeux stratégiques de défense (43%) ; mener des actions de terrain (30%).
- **Communication** : rendre attrayant l'enseignement de défense (29%) ; faire témoigner les acteurs défense (OPEX) dans les écoles (18%).

enseignement de Défense sous forme de conférences, séminaires, débats, visites d'installations militaires ou travaillant pour la Défense.

En un an, les Trinômes académiques ont organisé 103 colloques et rencontres dans 23 académies, plus de 100 manifestations spécifiquement destinées aux élèves, réunis 22 100 participations d'enseignants et 408 600 participations d'élèves aux activités des trinômes : colloques et rencontres, manifestations destinées aux élèves, visites d'unité, commémorations.

DES PISTES D'AMÉLIORATION

Une enquête réalisée auprès des acteurs des Trinômes académiques, à l'aune de ces 30 premières années, révèlent que si seulement 8% « ont le sentiment d'être reconnus du grand public. », 78% par contre « s'estiment clairement identifiés par le corps enseignant comme relais défense » (« oui » à 32% ; « oui mais pas encore assez » à 46%), et 73% « estiment être reconnus pour leurs actions en faveur de l'éducation à la défense ».

Malgré ces bons résultats, il demeure certaines problématiques signalées par les acteurs des Trinômes. Quelques voies d'amélioration ont été proposées sur deux axes majeurs.

- Renforcer la communication pour développer des actions inter-acadé-



miques entre Trinômes avec la mise en place d'une plateforme commune (97%) pour :

- le partage d'expériences et mise en commun d'action (35%) ;
- le partage d'informations (33%) ;
- la valorisation des actions (32%).

- Renforcer les liens éducation/défense pour :

- organiser des stages en entreprise des futurs chefs d'établissements scolaires au sein d'entités défense (10%) ;
- former le corps enseignant sur des thématiques de défense (18%) ;
- faire de « l'enseignement de défense » une matière pluridisciplinaire (33%) et l'inscrire au Baccalauréat (10%). ■

Sources : Union-IHEDN et cheminsdememoire.gouv.fr



Réserve 2018 : montée en puissance et remise à plat...

La présentation du projet de loi de finances pour 2018 et de son volet consacré à la défense, a donné lieu au mois d'octobre 2017 à une série d'auditions des autorités politiques et militaires tant à l'Assemblée qu'au Sénat. À cette occasion, chacun s'est exprimé au sujet de la réserve militaire.

Auditionnés sur le projet de loi de finances pour 2018 par la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale et par la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées au Sénat, la ministre des Armées, la secrétaire d'État ainsi que les chefs d'état-major ont fait un point sur le devenir de la réserve et de la Garde nationale.

À noter que pas une question concernant la réserve de la marine nationale ou la Garde nationale n'a été posée à l'amiral Christophe Prazuck, chef d'état-major de la marine. Lui-même n'a pas non plus abordé ces sujets.

■ **Madame Florence Parly, ministre des Armées, le 3 octobre 2017.**

La Garde nationale fera l'objet d'un réexamen dans le



Madame Florence Parly, ministre des Armées.

© Ministère des Armées

« Nous sommes en train de remettre à plat l'ensemble des dispositifs existants, qu'il s'agisse du service civique, de la réserve ou de la Garde nationale. »

[Florence Parly, ministre des Armées]

cadre des réflexions que nous allons mener sur le service national universel (...). En effet, nous sommes en train de remettre à plat l'ensemble des dispositifs existants, qu'il s'agisse du service civique, de la réserve ou de la Garde nationale. Aujourd'hui, cette dernière regroupe des éléments militaires, la réserve, et des éléments relevant des forces de sécurité.

■ **Le général d'armée François Lecointre, chef d'état-major des armées, le 4 octobre 2017.**

La député Marianne Dubois - La réserve opérationnelle contribue

à soulager les forces d'active dans leurs missions de surveillance du territoire national. Pourtant, depuis la professionnalisation des armées, la plupart des unités doivent, faute de moyens, se contenter d'un matériel et d'équipements vieillissants et souffrent d'un manque d'entraînement. Par ailleurs, la situation des réservistes est parfois difficile vis-à-vis de leurs employeurs.

Pouvez-vous donc nous détailler les mesures budgétaires prévues pour optimiser l'emploi des réservistes ? Qu'est-il prévu pour le renouvellement des équipements ? Des mesures incitatives sont-elles envisagées pour que les entreprises ne soient plus pénalisées par les absences du personnel réserviste ?



Le général d'armée François Lecointre, chef d'état-major des armées.

GDA François Lecointre - En ce qui concerne les réservistes, les armées ont fait ce qu'elles pouvaient faire. On observe une montée en puissance importante des réserves, dans le cadre du projet de Garde nationale lancé il y a un peu plus d'un an. La réserve des armées est ainsi forte de 35 000 réservistes, ce qui est proche de nos objectifs, puisque sur la cible de 85 000 hommes prévus pour la Garde nationale, 40 000 concernent les armées. Nous allons donc atteindre nos objectifs, avec un taux d'emploi sur le territoire national qui devrait atteindre, pour l'année en cours, mille réservistes par jour. Cette augmentation du taux d'emploi des réservistes est indispensable si nous voulons rentabiliser la formation, qui prend du temps et de l'énergie.

« Un des moyens de débloquer l'emploi de la réserve a en effet été de renoncer à constituer systématiquement des unités uniquement composées de réservistes mais à insérer ces derniers dans des unités constituées. »

[Général d'armée François Lecointre, CEMA]



Le général d'armée Richard Lizurey, directeur général de la gendarmerie nationale.

Un manque de budget pour les gendarmes

■ **Le général d'armée Richard Lizurey**, directeur général de la gendarmerie nationale, le 10 octobre 2017.

(...) 30 000 réservistes, opérationnels et citoyens, (...) assurent aujourd'hui en moyenne une trentaine de jours par an^[1], et effectuent la totalité des missions dévolues à des gendarmes, hormis celle du maintien de l'ordre.

Il y a dix jours (NDLR : octobre 2017), j'ai envoyé une compagnie de réserve territoriale à Saint-Martin. À la suite du cyclone Irma, nous avons lancé un appel à volontaires sur l'ensemble du territoire national. 700 se sont manifestés, pour une période de trois mois, malgré les conditions difficiles. J'ai envoyé une première compagnie, de 73 réservistes, il y a dix jours. Une deuxième compagnie suivra d'ici la fin du mois. Les premiers retours sur le travail de cette compagnie sont exceptionnels. Cela montre bien l'engagement et la motivation de ces réservistes, jeunes et moins jeunes. Leur tranche d'âge, notamment pour ceux qui sont partis à Saint-Martin, va de trente et un à cinquante-huit ans. Pour moitié, ce sont des personnes qui ont une activité professionnelle.

Cela prouve qu'il y a dans notre pays une vraie volonté de contribuer au service public, qu'il nous appartient de capitaliser et d'engager au service de l'ensemble de nos concitoyens. On avait d'ailleurs engagé 16 réservistes opérationnels de Guadeloupe, qui ont été projetés sur Saint-Martin dans les quarante-huit heures suivant le cyclone Irma.

Nous allons continuer à travailler pour consolider cette réserve. Le budget qui m'est alloué ne me permet pas d'augmenter le nombre des réservistes. Donc, j'en resterai à 30 000. La cible initialement affichée était de 40 000. On la garde en mémoire, mais à ce stade, nous sommes sur un horizon de réalisation un peu différé.

LA CIBLE NE SERA PAS ATTEINTE

Dans son « Avis fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées » du 12 octobre 2017, sur le projet de loi de finances pour 2018 (sécurité, gendarmerie nationale), la députée Aude Bono-Vandorme a en effet souligné le point budgétaire concernant le personnel réserviste de la gendarmerie : « en 2018, la dotation atteindra 98,7 M€ pour couvrir les dépenses de personnel, ce qui représentera 33 200 réservistes à la fin de l'année. De fait, précisait la députée, la cible des 40 000 réservistes ne sera pas atteinte, et un tel renforcement de la réserve devra nécessairement s'accompagner d'un abondement budgétaire à due concurrence des besoins dans les années à venir. »

[1] 29 104 réservistes au titre de la réserve opérationnelle dont 1 252 dans la gendarmerie outre-mer + 1 300 réservistes citoyens. En moyenne, sur une année, entre 2 500 et 3 000 réservistes sont engagés chaque jour, avec des pics saisonniers constatés à certaines périodes comme en été par exemple. Chaque réserviste effectue en moyenne 31 jours de réserve par an.



Le général d'armée Jean-Pierre Bosser,
chef d'état-major de l'armée de terre.

« Chaque jour, ce sont plus de 600 réservistes qui viennent appuyer l'armée de terre ; je vise un nombre compris entre 800 et 1 000. »

[Général d'armée Jean-Pierre Bosser, CEMAT]

J'ai une grande confiance dans cette « professionnalisation » de la réserve, et je suis surpris que vous me disiez que les réservistes sont mal formés et mal équipés.

Les réservistes ont en effet le même niveau d'équipement que les forces d'active, grâce notamment aux efforts budgétaires qui ont été consentis et qui se traduisent dans le PLF pour 2018 par des crédits permettant de couvrir les besoins exprimés lors de la création de la Garde nationale.

Il ne vous aura pas échappé par ailleurs que le caporal qui est intervenu à la gare Saint-Charles il y a quelques jours est un caporal de réserve, qui avait exactement le même équipement que ses camarades d'active.

Un des moyens de débloquent l'emploi de la réserve a en effet été de renoncer à constituer systématiquement des unités uniquement composées de réservistes mais à insérer ces derniers dans des unités constituées. Cette évolution de la doctrine selon laquelle on ne devait engager que des sections constituées sans intégrer dans ces groupes de combat des personnels de statut différent a permis d'augmenter l'employabilité des réservistes mais également leurs performances. Aujourd'hui, il est très difficile de faire la différence entre un réserviste et un soldat d'active employés sur la mission *Sentinelle*. C'est certes moins vrai pour d'autres missions, qui requièrent un niveau de technicité plus élevée dont le coût en termes de formation des réservistes serait trop élevé.

J'insiste sur la formation des réservistes. Elle n'a plus rien à voir avec la formation d'antan, qui consistait, par exemple pour le tir de combat, à aligner une trentaine de

soldats sur le pas de tir en leur demandant de tirer trois cartouches sur une cible située à cent mètres.

Aujourd'hui, le soldat que l'on va engager dans l'opération *Sentinelle* suit, comme ses camarades d'active, des parcours de tir réalistes lui permettant d'apprendre à se déplacer avec son arme chargée et armée, à distinguer les différents types de cible, celles qu'il faut abattre et celles qu'il ne faut pas toucher.

Quant à la « clandestinité » des réservistes, c'est-à-dire le fait que certains n'osent pas déclarer leur statut à leur employeur, c'est un problème qui dépasse la compétence des armées. À l'époque où j'étais au cabinet du Premier ministre, un rapport sénatorial avait été produit sur la question. C'est en effet aux parlementaires et non au chef d'état-major des armées de trouver les moyens de valoriser l'emploi des réservistes dans les entreprises.

Je terminerai en soulignant que, conformément à nos ambitions, les réservistes qui ne sont pas d'anciens militaires d'active sont en train de devenir majoritaires dans la réserve. Cet objectif que nous nous fixions afin de renforcer le lien armée-Nation est donc en passe d'être atteint, mais cela nécessite, là encore, un effort de formation accru.

■ **Le général d'armée Jean-Pierre Bosser,**
chef d'état-major de l'armée de terre, le 11 octobre 2017.
La députée Anissa Khedher - Lors de votre audition sur le projet de loi de finances pour 2017, vous aviez annoncé, pour l'armée de terre, un objectif de 24 000 réservistes sous contrat à la fin de



Madame Geneviève Darrieussecq,
secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées

[1] Le général Lanata l'a décoré le 22 septembre dernier dans la cour d'Honneur des Invalides.

L'année 2018 – l'objectif global annoncé est de 40 000 réservistes à la fin de l'année 2018. Sommes-nous en mesure d'atteindre cet objectif de 24 000 réservistes sous contrat pour l'armée de terre ? L'an dernier, vous avez mis en place l'exercice Vortex de rappel de la réserve du deuxième niveau, qui rassemble d'anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité dans la limite des cinq ans qui suivent la fin de leur service actif. Le Livre blanc sur la défense de la sécurité nationale de 2013 fixe comme priorité la rénovation de cette réserve pour en assurer une mobilisation rapide. Quelles leçons tirez-vous de l'exercice Vortex de cette année, notamment en ce qui concerne l'organisation des convocations ? Disposez-vous de moyens matériels et financiers suffisants pour assurer l'appel de cette réserve ?

■ **GDA Jean-Pierre Bosser** - L'armée de terre atteindra la cible de 24 000 réservistes. Nous sommes déjà sur un objectif légèrement supérieur fin 2018. Je n'ai donc pas d'inquiétude sur la réserve. L'armée de terre a abordé le sujet avec beaucoup d'intérêt. Nous savons que la réserve renforce les armées.

Chaque jour, ce sont plus de 600 réservistes qui viennent appuyer l'armée de terre ; je vise un nombre compris entre 800 et 1 000. Ensuite, la réserve permet de répondre à des attentes des jeunes Français. Enfin, elle crée de la résilience. Je n'ai donc aucun problème avec les objectifs fixés, qu'il s'agisse du nombre, de la qualité ou de l'emploi.

Vous avez mentionné Vortex, exercice visant à rappeler

Auditions des ministres par les commissions élargies

■ Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées,

auditionnée à l'Assemblée nationale par la commission élargie^[1] réunie le 25 octobre 2017.

Le député Fabien Roussel (rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire) - *Il y a ces réservistes qui défendent le sol national, à l'intérieur de nos frontières, et qui ne partiront pas en OPEX – je pense à ceux de l'opération Sentinelle. S'ils peuvent recevoir depuis peu la Médaille de la protection militaire du territoire, ils ne bénéficieront pas pour autant des avantages fiscaux liés à une distinction au titre de reconnaissance de la Nation, accordée pour les missions à l'extérieur. Pourtant, nous l'avons vu récemment encore, ils mettent leur vie en jeu pour nous défendre face à la menace terroriste. N'y aurait-il pas lieu de réfléchir à un titre de reconnaissance de la nation pouvant leur être attribué ?*

La secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées n'a pas répondu à cette question.

■ Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'Intérieur,

auditionné à l'Assemblée nationale par la commission élargie^[2] réunie le 26 octobre 2017.

Le député Romain Grau (rapporteur spécial de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, pour la police, la gendarmerie) - *Nous avons relevé que le budget précédent n'avait pas convenablement pris en compte les coûts de montée en charge de la Garde nationale. C'est maintenant chose faite : cette dépense est désormais entièrement programmée.*

La députée Aude Bono-Vandorme (rapporteuse pour avis de la Commission de la défense et des forces armées, pour la gendarmerie nationale) - *La gendarmerie compte environ 30 000 réservistes opérationnels et citoyens. La réserve est une composante indispensable dans la conduite de l'ensemble des missions, hors maintien de l'ordre. Il s'agit par ailleurs d'un formidable instrument d'engagement et de valorisation, notamment de nos jeunes. Or la composante « gendarmerie » de la Garde nationale doit monter en puissance, pour atteindre 40 000 réservistes. Comment cette montée en puissance s'effectuera-t-elle dans les années à venir, notamment d'un point de vue budgétaire ?*

Le ministre de l'Intérieur n'a pas répondu à cette question.

■ Mme Florence Parly, ministre des Armées,

auditionnée à l'Assemblée nationale par commission élargie^[3] réunie le 2 novembre 2017.

Le député Fabien Lainé - *Quels dispositifs envisagez-vous pour améliorer l'attractivité de la réserve ?*

Florence Parly - L'attractivité des réserves est, en effet, un sujet majeur : d'ici à la fin de l'année 2018 nous avons l'ambition de porter les effectifs de réservistes de 28 000 à 40 000 hommes et femmes. La réserve est attractive : chaque jour entre 30 et 40 postulants se rapprochent de nos services. Il y a un certain nombre de raisons : une participation financière au permis de conduire, une allocation octroyée aux étudiants et des primes de fidélité.

Néanmoins, un axe d'amélioration passe par la simplification de la gestion, afin de diminuer les délais, notamment de paiement des soldes, et de développer un portail numérique pour le recrutement.

[1] Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, Commission de la défense nationale et des forces armées.

[2] Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Commission de la défense nationale et des forces armées.

[3] Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, Commission des affaires étrangères, Commission de la défense nationale et des forces armées.

Audition de la MINARM au Sénat

Florence Parly, ministre des Armées, auditionnée au Sénat par la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, le 7 novembre 2017.

Le sénateur Joël Guerriau (rapporteur pour avis du programme 212 « Soutien de la politique de défense ») - *Quel bilan tirez-vous de la politique des réserves ?*

La sénatrice Gisèle Jourda - *Ma question portera essentiellement sur le dossier des réserves militaires et de la garde nationale. À en croire la déclaration du général François Lecointre, les armées auront le plus grand mal à remplir les missions qui leur sont confiées sans le renfort des réservistes. Il est important de gagner la bataille de la fidélisation. J'ai rédigé un rapport, avec mon collègue Jean-Marie Bockel, sur les réserves militaires et la Garde nationale. Nous avons assisté à la montée du dispositif. Quid de la mise en place du portail informatique destiné à l'inscription des jeunes, qui avait suscité un engouement ?*

Les moyens financiers seront-ils au rendez-vous ? Surtout, notre rapport mettait l'accent sur la territorialisation eu égard aux déserts militaires dans l'Hexagone. Face aux menaces, il est très difficile de redonner de la dynamique aux réserves dans certains secteurs. Nous avons également mis l'accent sur le volet des ressources humaines, qui est essentiel. Il importe que les réservistes ne soient pas uniquement dirigés vers des missions statiques de type Sentinelle.

Florence Parly - La réserve monte en puissance. Nous avons tenu avec Gérard Collomb, il y a quelques semaines, un comité de la Garde nationale. Nous sommes optimistes sur la réalisation de l'objectif, qui est d'atteindre 70 000 réservistes au titre de la Garde nationale en 2018. S'agissant de la part qui incombe au ministère des armées, il y a eu 28 000 réservistes en 2015, 32 300 en 2016, presque 36 000 en 2017 et nous visons 40 000 réservistes en 2018. La réserve est attractive puisque trente à quarante postulants se présentent chaque jour.

Des mesures indemnitaires avaient été décidées en 2017 : prime de fidélité ; prime d'allocation d'études spécifiques ; participation au financement du permis de conduire. Afin d'accroître l'attractivité de la réserve en 2018, j'ai souhaité raccourcir les délais de paiement des soldes des réservistes : nous visons quarante-cinq jours. Nous souhaitons développer le portail numérique de recrutement et de réengagement. De plus, nous désirons favoriser les partenariats avec les entreprises.

les militaires liés pendant un certain nombre d'années à la défense au-delà de leur parcours d'active, c'est-à-dire ceux qu'on peut rappeler de façon inopinée.

L'effectif en « stock » si je puis dire aurait pu répondre à lui tout seul à cet objectif de 24 000. Nous n'avions jamais fait d'exercice de rappel. En 2016, j'ai estimé que le moment était venu de voir si cette réserve répondait présente, si nous pouvions en joindre chaque membre, si chacun était encore apte physiquement et si nous pouvions intégrer chacun dans des unités.

« Afin d'accroître l'attractivité de la réserve en 2018, j'ai souhaité raccourcir les délais de paiement des soldes des réservistes : nous visons quarante-cinq jours. »

[Florence Parly, ministre des Armées]

Quels retours d'expérience ? Cet exercice a donné de bons résultats, et nous en avons tiré un certain nombre d'enseignements – il serait peut-être un peu long de les détailler, mais je peux le faire par écrit. Nous avons fait un deuxième exercice Vortex en 2017, qui a donné les mêmes résultats que le premier, avec environ 70% de réponse. Un certain nombre d'aménagements sont nécessaires, en fonction de la réactivité que nous attendons d'un réserviste. Imaginons le cas d'un réserviste qui a passé sa vie dans des régiments établis dans le Sud-Ouest de la France et qui prend sa retraite à Strasbourg. En cas de rappel soudain, ne vaut-il pas mieux l'employer dans une unité de l'Est de la France plutôt que de le « rapatrier » dans le Sud-Ouest ? Il faut que nous continuions notre réflexion, car le concept d'emploi de la réserve est aujourd'hui un peu différent de ce qu'il était dans le cadre de la guerre froide par exemple.



Le général d'armée aérienne André Lanata,
chef d'état-major de l'armée de l'air.

■ **Général d'armée aérienne André Lanata,**
chef d'état-major de l'armée de l'air, le 18 octobre 2017.
Nous avons augmenté de 30% les effectifs de la réserve opérationnelle en portant l'accent en priorité sur les jeunes et sur la fonction protection, comme l'illustre l'exemple de ce jeune réserviste^[1] de l'armée de l'air lors de l'attaque terroriste d'Orly.



Du nouveau chez les « Jeunes » de l'UNOR

Âgée de 32 ans, collaboratrice parlementaire au service des Français de l'étranger à l'Assemblée nationale puis au Sénat, la sous-lieutenant (R) Morgane Villers a pris les rênes de la délégation « Jeunes » de l'UNOR en septembre dernier.

Après avoir effectué une PMS (préparation militaire supérieure) en mai 2012 et une FIOR (formation initiale d'officier de réserve) au 4^e bataillon de Saint-Cyr-Coëtquidan, je suis devenue officier de réserve en juillet 2016. J'ai également suivi le stage initiation aux techniques d'état-major (SITEM) à l'École supérieure des officiers de réserve spécialistes d'état-major (ESSORSEM).

Je suis actuellement affectée à la cellule « relations extérieures » de la DRAT (Délégation des réserves de l'armée de terre).

Diplômée d'un master 2 en droit public général et d'un master 2 en contentieux publics, j'ai participé en 2011 au 69^e séminaire « Jeunes » de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) et en 2016



Quelques-uns des membres de la délégation « Jeunes » de l'UNOR réunis aux côtés du Président Ribatto (à droite) et de la sous-lieutenant (R) Morgan Villers (au centre).

à la session « Jeunes » de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) afin de me sensibiliser aux questions de Défense, de cybersécurité et plus particulièrement aux nouvelles menaces, liées au terrorisme auxquelles la France doit faire face.

NOTRE ENGAGEMENT

Rejoindre la délégation « Jeunes » de l'UNOR me permet de servir mon pays en contribuant au renouvellement du lien armée-Nation car la défense est l'affaire de tous les citoyens, mais encore plus, et surtout, de tous les réservistes.

Mon souhait est de m'engager davantage dans la vie de mon pays au travers de l'UNOR, et des attaches ont déjà été prises par notre délégation avec les AOR.

La délégation « Jeunes » est composée pour l'instant de plus d'une quarantaine de jeunes officiers de toutes armées et tous services confondus. Il

n'y a pas de limite d'âge pour rejoindre la délégation – la moyenne d'âge est de 30 ans – mais une limite de grade (capitaine).

Cette délégation s'articule autour de groupes de travail tel que la communication (choix d'un logo et d'une devise « Jeunes »), la chancellerie (avancement, formations), les partenariats (entreprises, institutions, associatif...), le mécénat, la Confédération interalliée des officiers de réserve (Académie des langues, MILCOMP...), les activités, l'ISTC, les compétitions sportives, les formations au secourisme, l'initiation à la cryptologie, la Commission armée-jeunesse (CAJ), le Think-tank, le Service national universel, le juridique, les Prix littéraires, etc.

Vous souhaitez intégrer la délégation « Jeunes » de l'UNOR, contactez directement la sous-lieutenant (R) Morgane Villers par courriel : unor.jeunes@orange.fr



La sous-lieutenant (R) Morgane Villers est la nouvelle responsable de la délégation « Jeunes » de l'UNOR.



Les nouvelles règles d'attribution des ordres nationaux

Le président de la République, grand maître de la Légion d'honneur, a souhaité une réforme des ordres nationaux, Légion d'honneur et ordre national du Mérite, afin de renforcer leur valeur symbolique.

Cette révision voulue par le président de la République, annoncée en conseil des ministres le 2 novembre 2017, suit deux axes principaux : une réduction des effectifs, et un respect plus strict des critères d'attribution et de ses valeurs fondamentales. Cette exigence de renouveau s'effectuera selon des principes qui seront

rappelés aux ministères à chaque notification des contingents ministériels. Ils permettront de mettre en avant les « mérites éminents » des candidats, à travers leurs parcours professionnel et extraprofessionnel, leurs qualités personnelles et leurs résultats. Cette exigence sera conduite dans son ensemble et concernera autant les nominations civiles que les nomina-

tions militaires, celles des étrangers autant que celles des Français.

Elle s'appliquera non seulement à la Légion d'honneur mais aussi à l'ordre national du Mérite qui aura également vocation à s'articuler avec les ordres ministériels : Palmes académiques, Mérite agricole, Mérite maritime et Arts et lettres.

93 000 Légionnaires actuellement

La Légion d'honneur comprend limitativement, compte non tenu des nominations et promotions faites hors contingent dans les conditions fixées au chapitre III du titre II : 75 grand'croix, 250 grands officiers, 1 250 commandeurs, 10 000 officiers, 113 425 chevaliers. Les décrets prévus à l'article R. 14 suivant devront comprendre des dispositions permettant d'atteindre progressivement les objectifs définis ci-dessus. (art. R7 du Code de la Légion d'honneur)

Actuellement, la Légion d'honneur compte 93 000 membres. Chaque année environ 3 000 personnes sont distinguées : un tiers à titre militaire, deux tiers à titre civil. Les étrangers sont environ 400 à être décorés chaque année, mais contrairement aux Français, ils ne sont pas membres de la Légion d'honneur.

187 000 MEMBRES DE L'ONM

Pas moins de 306 000 personnes ont été nommées ou promues dans l'ordre national du Mérite depuis sa création en 1963. L'ordre compte aujourd'hui 187 000 membres, et 4 600 personnes reçoivent l'insigne chaque année.

L'âge d'entrée moyen est de 54 ans ; 57% des membres sont décorés à titre civil ; 43% des membres sont décorés à titre militaire ; 50% de femmes (parité appliquée pour les promotions civiles) ; 80% des décorés sont des chevaliers ; 14% des dossiers sont écartés par le conseil de l'ordre.



LA LÉGION D'HONNEUR

« Malgré son ancrage bicentenaire et son rayonnement mondial, la Légion d'honneur est vulnérable : sa force tient avant tout de son image, et son image de la qualité de ses membres. Il importe donc d'en user avec le plus grand soin », a rappelé le Premier ministre

La Légion d'honneur doit être accordée avec mesure, dans un équilibre qui lui permette d'alimenter sa vitalité et de cultiver son prestige.

Un décret triennal sera fixé pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. Il marquera une réduction proportionnée des contingents civils (-50%) et militaires (-10%). Ceux alloués aux étrangers connaîtront une baisse de l'ordre de 25 %.

Ordre universel, la Légion d'honneur est décernée en récompense de mérites éminents dans tout domaine d'activité, civil et militaire, sans distinction d'origine sociale, de hiérarchie professionnelle ou de sexe. Elle a cette vertu républicaine de placer sur un pied d'égalité un soldat ou un écrivain, un chercheur et une infirmière, un bénévole d'association et un industriel, un homme et une femme.

C'est pourquoi chaque promotion de la Légion d'honneur doit être paritaire, à l'exception des ministères pour lesquels le vivier ne l'est pas (Armées, Anciens combattants, par exemple). Seul le mérite doit être salué et celui-ci se mesure à l'aune de l'intérêt général. C'est l'engagement au bénéfice de leurs concitoyens et de la France, dans la durée, qui doit exclusivement caractériser les membres de la Légion d'honneur.

L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

L'ordre national du Mérite est le second ordre national après la Légion d'honneur. Il récompense les mérites distingués acquis soit dans une fonction publique, civile ou militaire, soit dans l'exercice d'une activité privée. Si l'ONM a sa propre organisation, sa discipline et sa hiérarchie sont calquées sur celle de la Légion d'honneur.

L'ordre national du Mérite a vocation à récompenser des candidats plus jeunes – dès dix ans de carrière – dont les résultats sont remarquables et laissent présager un parcours qui pourrait ultérieurement leur permettre d'accéder à la Légion d'honneur.

En cohérence avec la politique globale de réduction des contingents, ceux alloués à l'ONM seront également diminués de 25% pour les civils

Conditions à réunir pour le personnel officier n'appartenant pas à l'armée active

À titre indicatif, voici quelques informations sur les conditions à réunir* pour le personnel officier de réserve, n'étant ni issu de l'active ni ancien combattant, pour le premier grade (chevalier) de chacun des ordres nationaux.

Nomination dans la Légion d'honneur

■ à titre normal : 20 ans activités + chevalier de l'ordre national du Mérite + titulaire de la MSMV Or ou MDN Or + responsabilités dans la réserve ou au sein d'associations de réservistes à l'échelon national ou régional ou de retraités militaires au niveau national.

■ à titre exceptionnel : durant de nombreuses années, animation ou présidence effective à l'échelon national d'associations de réserves agréées MINARM.

Nomination dans l'ordre national du Mérite

■ à titre normal :

- non titulaire de la médaille militaire + 15 ans de services actifs (active et/ou réserve opérationnelle) + 9 Témoignages de satisfaction acquis dans la réserve (livre II du code du service national).

- non titulaire de la médaille militaire + 15 ans de services actifs (active et/ou réserve opérationnelle) + 9 ans sous ESR (validés par la notation annuelle).

- titulaire de la médaille militaire + 15 ans de services actifs (active et/ou réserve opérationnelle) après obtention de la médaille militaire + 5 ans d'activités sous ESR (validés par la notation annuelle).

■ à titre exceptionnel :

- durant de nombreuses années, animation ou présidence effective à l'échelon national ou régional d'associations de réserves agréées MINARM.

- qui rendent ou ayant rendu des services importants sur le plan professionnel ou social ayant un lien direct avec la Défense nationale.

Enfin, ne sont pas proposés dans les deux ordres nationaux ceux ayant reçu la médaille de la Défense nationale (MDN) ou la médaille des Services militaires volontaires (MSMV) postérieurement à la date du 31 décembre « n - 2 » (délais de carence de deux ans).

** encore valables en décembre 2017 et sous réserve de modifications suite aux nouvelles règles d'attribution des ordres nationaux décidées en novembre 2017.*

Source : www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr



et de 10% pour les militaires. Les contingents attribués aux étrangers seront réduits d'environ 20%.

CE N'EST PAS UNE PREMIÈRE

Depuis la refonte du système de décorations décidé par le général de Gaulle au début des années 1960, ayant notamment abouti au code de la Légion d'honneur et à la création de l'ordre national du Mérite, les

ordres nationaux ont connu plusieurs révisions.

Ces évolutions ont notamment concerné la parité mais aussi les attributions à titre posthume, la discipline pour les étrangers ou encore la possibilité donnée à chaque citoyen de signaler une personne méritante. ■

Sources : Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, Conseil des ministres.





[Deuxième Guerre mondiale]

Par le major (R) Francis Dorr - Responsable de la section « histoire & militaria » de l'ANORGEND-PACA

Le débarquement en Provence... au Canada

La section « histoire & militaria » de l'ANORGEND-PACA, en séjour au Canada, a rendu hommage aux troupes canadiennes du débarquement de Provence.

Du 28 septembre au 9 octobre 2017, la section « histoire & militaria » de l'ANORGEND Provence-Alpes-Côte d'Azur a participé à un séjour mémoriel au Canada au cours duquel elle a présenté une exposition itinérante (Toronto, Ottawa, Montréal, Québec) consacrée au débarquement de Provence. Cette exposition était rehaussée par les conférences de Jean Sarraëa et Francis Dorr.

LES CANADIENS À L'ASSAUT

L'accueil a été particulièrement chaleureux. Les scolaires et les nombreuses personnalités canadiennes et françaises ont pu apprécier le travail de mémoire effectué par notre groupe mémoriel, et en particulier l'évocation de la participation des troupes canadiennes au débarquement de Provence, notamment sur l'île de Port-Cros (Var).

Dans le cadre de ce périple « Devoir de mémoire », notre délégation conduite par Charles Maguin du Souvenir français de Saint-Raphaël, a tout d'abord été reçue à l'Alliance française de Toronto. Celle-ci a accueilli l'exposition sur le débarquement de Provence du 28 au 30 septembre.

AU LYCÉE FRANÇAIS D'OTTAWA

Le Consul général de France, originaire de Vaucluse, présent au vernissage et à la conférence, a été agréablement surpris de recevoir des mains du responsable de la section « histoire & militaria » de l'ANORGEND-PACA, Francis Dorr, l'ouvrage relatant la mission des troupes d'élites canado-américaines de la *First Special Service Force* sur l'île de Port-Cros.

La seconde étape de notre délégation a été la capitale fédérale d'Ottawa, les 1^{er} et 2 octobre. Un accueil particulièrement soigné nous avait été réservé au moderne et dynamique lycée Français Paul Claudel avec la présence d'un représentant de l'ambassade de France et l'implication des élèves. En effet, une classe du primaire avait appris pour l'occasion la *Complainte du Partisan* de Léonard Cohen, ainsi que les hymnes nationaux français et canadien.

AU MUSÉE DE LA GUERRE

Une visite privée du magnifique Musée de la Guerre nous fut réservée et commentée par le directeur des collections de la Deuxième Guerre mondiale, le Dr Jeff Noakes, historien. En remerciement de ce moment privilégié, un exemplaire du livre sur la libération de l'île de Port-Cros et un morceau de roche de la falaise que cette unité a dû gravir lors de son débarquement, lui ont été remis.

Des médailles souvenir de l'ANORGEND ont également été offertes au représentant de l'ambassade et aux autorités militaires présentes.

DE QUÉBEC À MONTRÉAL

La troisième étape, les 3 et 4 octobre, fut Québec-ville avec une visite détaillée de la citadelle surplombant le fleuve Saint-Laurent et toujours le siège du 22^e Régiment Royal Canadien.

Exposition et conférence se sont tenues au Cercle de la garnison. Bien que de nombreuses personnalités militaires étaient présentes, l'investissement dans notre accueil par nos hôtes n'a pas été à la hauteur de notre propre



Cérémonie avec dépôt de gerbes, le 6 octobre 2017, au monument du parc Lafontaine à Montréal, en présence des associations d'anciens combattants française et canadiennes.

investissement dans le cadre de notre déplacement.

Dernière étape, Montréal. Nous avons été reçus par l'Union française dans les locaux de laquelle notre exposition fut installée du 5 au 7 octobre.

Au cours de cette étape, une cérémonie avec dépôt de gerbes s'est déroulée dans la matinée du 6 octobre au monument du parc Lafontaine en présence des associations d'anciens combattants française et canadiennes. À l'issue, un grand moment de convivialité autour d'un repas nous a été offert à la Maison des combattants français et toujours avec la participation des associations des anciens combattants canadiens. En fin de journée, nous avons donné une conférence à l'Union française devant un public nombreux et très intéressé sur le débarquement de Provence, intervention militaire majeure, couronnée de succès mais oubliée.



© Wikicommons

Débarquement de Provence sur la plage du Dramont (Saint-Raphaël) en août 1944.

DE NOUVEAUX LIENS TISSÉS

Lors de ce grand moment de cohésion, plusieurs ouvrages sur la *First Special Service Force* et médailles de l'ANORGEND ont été offerts aux nombreux représentants d'associations patriotiques françaises et canadiennes.

Dans le cadre de ce déplacement qui était un événement inédit, de solides contacts se sont naturellement tissés et devraient permettre d'aborder le Devoir de Mémoire avec une vision plus globale et la possibilité, notamment, de valoriser le travail fait dans ce domaine par des scolaires canadiens. ■

La First Special Service Force



© DR

L'écusson d'épaule porté par les hommes de la *First Special Service Force*.

Le 1^{er} Détachement du service spécial, également appelé 1^{re} Force de service spécial (*1st Special Service Force*) – en abrégé : 1st SSF ou FSSF (*First Special Service Force*) – fut activée le 9 juillet 1942.

Surnommé la « Brigade du Diable » (*Devil's Brigade*), la FSSF était une unité des forces spéciales américano-canadiennes au sein de l'armée de terre des États-Unis.

Elle participa à la campagne des îles Aléoutiennes (assaut de l'île Kiska) contre l'armée japonaise en août 1943, puis fut transférée en Italie le 19 novembre 1943 où elle se distingua dans la rupture de la ligne Bernhard (opération *Imperméable*). Elle conquiert les Monte Difensa (cote 960) et le Monte La Remetanea (cote 907).

La FSSF participa ensuite au débarquement d'Anzio (opération *Shingle*) en janvier/février 1944 et fût la première unité alliée à entrer dans Rome le 4 juin 1944.

Elle contribua ensuite au débarquement en Provence dans le cadre de l'opération *Dragoon* et livra combat à Port-Cros (le 15 août 1944) et à l'ensemble des Îles d'Hyères (les 15-17), à Grasse (le 24), à Villeneuve-Loubet (le 26), à Vence (le 1^{er} septembre), à Drap (le 3), à L'Escarène (le 5), à La Turbie (le 6) et à Menton (le 7).

Elle fût ensuite des combats dans les Alpes et les Vosges avant sa dissolution à Menton, le 5 décembre 1944, après avoir mis hors de combat 12 000 soldats allemands, capturé 7 000 prisonniers et subit un taux d'attrition supérieur à 600 %. Au total, ses pertes dans les différentes campagnes représentent 130 % de son effectif, un taux qui explique en partie sa dissolution.

Source : Wikipédia

Interactivité

avec votre revue

Armée & Défense
Réserve et Nation



Lorsque vous apercevez ce petit symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

➔ <http://www.unor-reserves.fr>

➔ Menu [Revue Armée & Défense]

puis

[Découvrir notre revue]

et

[Les + de ce numéro]





[Exposition]

Par le capitaine (R) Renaud Ramillon-Deffarges - Président de l'ANORGEND
et le lieutenant-colonel (R) Marc-Antoine Fouré - Président de l'ANORGEND Nouvelle-Aquitaine

Une exposition pour expliquer la conscription

L'ANORGEND est partenaire de l'exposition « Le service national, deux siècles d'histoire française, de 1798 à nos jours. De la conscription au parcours citoyen ».

Le mercredi 8 novembre 2017, Monsieur Alain Juppé a inauguré devant une cinquantaine de lycéens réunis dans le hall de la mairie de Bordeaux, l'exposition « *Le service national, deux siècles d'histoire française, de 1798 à nos jours. De la conscription au parcours citoyen* », à l'occasion d'une Journée défense et citoyenneté exceptionnelle (JDC-E) et de l'édition 2017 de la Journée nationale du réserviste (JNR). Cette exposition a été conçue par l'Établissement du service national sud-ouest et le Service historique de la Défense.

Après une présentation de l'exposition par les commissaires du Service historique de la défense, Monsieur le maire a rappelé à l'auditoire les sens des mots « Patrie », « citoyenneté » et « Nation », en concluant son propos par la devise de la République « *Liberté, Égalité, Fraternité* ».

L'ANORGED PARTENAIRE

Cette inauguration s'est faite en présence de deux adjoints au maire, également membres de la réserve citoyenne, du DMD de la Gironde, du président de l'association des auditeurs de l'IHEDN de l'Aquitaine. Le lieutenant-colonel (R) Marc-Antoine Fouré, président pour la région



En présence du maire de Bordeaux, Michel Roucaud, chargé d'études documentaires principal au Service historique de la Défense, présente l'exposition aux élèves.

Nouvelle-Aquitaine de l'ANORGEND, représentait l'ANORGEND et son président national.

En effet, la Fédération nationale des réservistes opérationnels et citoyens de la gendarmerie nationale s'est associée à cette exposition en devenant partenaire de celle-ci ; les réservistes militaires étant les héritiers des soldats de la conscription.

LES RACINES DE LA JDC

Cette exposition est destinée à être présentée sur les sites de l'Éducation nationale, du Service national et sur les empreintes militaires d'Aquitaine durant l'année 2018. Elle retrace deux siècles d'histoire de la conscription et du service national.

Née en 1798, la conscription a été marquée par un débat philosophique et politique tout au long de son histoire, avec des conséquences institutionnelles, sociales et humaines.

C'est à travers ces trois domaines que l'exposition invite les plus jeunes, et leurs aînés, à retourner aux racines de la Journée défense et citoyenneté (JDC) que nous connaissons aujourd'hui et qui est l'héritière de deux siècles d'une histoire française. ■

Le commissariat scientifique

Cette exposition a reçu le label de la mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale. Le commissariat scientifique est composé de : Mme Annick Montagu, directeur de l'établissement du Service national sud-ouest ; M. Marcellin Hodeir, chargé d'études documentaires principal au Service historique de la Défense ; M. Michel Roucaud, chargé d'études documentaires principal au Service historique de la Défense.



[Anniversaire]

Par sous-lieutenant (H) Fernand Morizot - Président de l'ANISICC et de l'UNOR PACA

Les 150 ans des sapeurs télégraphistes

Les membres de l'ANISICC ont apporté leur contribution au 150^e anniversaire de la création des sapeurs télégraphistes, les premiers transmetteurs des armées.

Si chacun a en tête la création de l'arme des transmissions en 1942, c'est pourtant en 1867 que tout débute réellement lorsque, sous Napoléon III, le maréchal Niel, ministre de la Guerre, décide de créer les premières unités militaires en charge de la télégraphie en campagne. Auparavant, cette mission était dévolue à l'administration civile des Postes et Télégraphes.

Or, les guerres de Crimée et d'Italie ont démontré que cette organisation ne produit pas les meilleurs résultats ; les agents civils étant souvent de remarquables techniciens mais aussi malheureusement des soldats peu aguerris.

unités juste avant la guerre de 1870. Mais le temps manque pour en assurer la constitution et la montée en puissance. Le succès opérationnel n'est pas au rendez-vous. Toutefois, l'orientation générale est donnée.

Les autorités civiles et militaires en sont désormais convaincues : la France doit se doter du personnel militaire formé et des équipements indispensables pour être en mesure et en totale autonomie, d'acheminer en toute sécurité les ordres et les comptes rendus entre Paris et les troupes en opérations.

UNE COMMÉMORATION INTERARMÉES

L'Union nationale des associations des transmissions (UNATRANS)* souhaitant fêter le 150^e anniversaire de la création des sapeurs télégraphistes, l'Association nationale interarmées des systèmes d'informations de communications et du contrôle (ANISICC) a proposé de se joindre à la commémoration de manière très active.

Son président, le sous-lieutenant (H) Fernand Morizot (F6AST), par ailleurs membre du secteur 540 de l'ANORAA, a en effet sollicité le président de l'ANSORAA Var, le caporal-chef (H) Claude Vermorel, ainsi que d'autres partenaires et amis de la marine nationale et de l'armée de terre, pour participer à l'événement au sein du radio club F8KHG de l'ANISICC. Durant sept week-ends (d'août à octobre 2017), ils ont émis avec un indicatif spécial délivré par l'agence nationale des fréquences : TM 150ST



De gauche à droite : Claude Vermorel, Pierre Desage et Fernand Morizot ont totalement contribué au succès de la commémoration du 150^e anniversaire de la création des sapeurs télégraphistes.

(150 pour les 150 ans, et ST pour sapeurs télégraphistes).

DES CONTACTS PARTOUT EN EUROPE

Plus de 1 187 liaisons radio bilatérales touchant 64 pays, ont été effectuées durant ces vacances par les opérateurs de notre radio club. De nombreux collègues, anciens militaires de toutes armes, nous ont contactés et encouragés ainsi que des radioamateurs de la Royal Air Force, de l'armée de l'air belge, suisse, néerlandaise, et des transmissions de l'armée Italienne.

À tous, merci pour cette collaboration interarmées sympathique et efficace. Et merci à l'adjudant-chef Jean Philippe Prospa, de l'École des transmissions de Rennes, d'avoir conçu et réalisé les cartes QSL (accusé de réception) que nous envoyons pour valider chaque liaison radio. ■



En pleine transmission, le sous-lieutenant (H) Fernand Morizot, président de l'UNOR PACA et de l'ANISICC.

ACHEMINER LES ORDRES EN TOUTE SÉCURITÉ

C'est l'arme du génie qui fut chargée de mettre sur pied ces premières

* L'Union nationale des associations des transmissions (UNATRANS) fédère une trentaine d'associations et amicales de l'arme des transmissions.



[Centenaire 14-18]

Par le lieutenant-colonel (R) Charles Bertin - Président de l'ANOLiR

Les linguistes de réserve s'exposent

Au cours de l'année 2017, l'ANOLiR a présenté à trois reprises son exposition itinérante consacrée aux linguistes de réserves au cours de la Grande Guerre.

De longue date, l'Association nationale des officiers et sous-officiers linguistes de réserve (ANOLiR) traque les objets relatifs aux linguistes de réserve sur de grands sites de vente aux enchères, et dans les bourses militaria d'ampleur nationale et internationale.

Las, souvent la récolte est bien maigre, et après avoir écumé Internet et acquis de nombreux livres (romans, souvenirs, manuels, glossaires) couvrant la période allant de la création de la spécialité en 1798 à l'époque actuelle, il avait bien fallu se résoudre à de maigres succès.



Vareuse d'un interprète stagiaire d'allemand (adjudant-chef) reconnaissable par ses branches d'olivier au collet.

TROIS TENUES COUP SUR COUP

Par un étrange coup du destin, c'est sur une période très courte, de mi 2015 à fin 2016, que notre association a enfin pu repérer, sur Internet et coup sur coup, trois tenues d'interprètes de la Première Guerre mondiale.

Cette période est, sans surprise, la plus largement représentée dans les ventes de militaria, et nous avons donc pu acquérir une vareuse, puis un man-



Le lieutenant-colonel (R) Charles Bertin, président de l'ANOLiR, présente quelques pièces uniques de la collection à une visiteuse lors des Journées européennes du patrimoine à l'Ecole militaire.

teau extrêmement rare d'interprète d'allemand ou de russe, tous deux bleu horizon et en bel état.

Enfin, en décembre 2016, une vareuse et son képi d'interprète d'anglais, en drap kaki et de coupe anglaise, sont venus enrichir notre collection.

Disposant par ailleurs de l'écussonnage et du boutonnage d'époque nécessaires à un interprète « près l'armée américaine », nous avons complété notre collection d'un uniforme américain d'époque et ainsi reconstitué une tenue d'interprète pour les *Sammies*.

VOILÀ LES AMÉRICAINS

Entasser ces tenues, képis, livres et insignes dans des malles ne sert à rien. Il a donc été décidé d'organiser

une exposition pendant ces années de commémoration de la Grande Guerre. La première exposition a été réalisée à Saint-Witz (Val d'Oise) où trois uniformes étaient présen-



Uniforme américain d'époque reconstitué en tenue d'interprète pour les *Sammies* à l'aide d'insignes authentiques d'époque aussi.



Inauguration de l'exposition de Biesles en présence d'autorités civiles et militaires, et de reconstituants en tenue d'époque.

© ANOLiR

tés début 2017 – année qui allait d'ailleurs nous fournir l'occasion historique d'aller plus loin.

En 1917 en effet, les Américains débarquent sur le sol français, en petit nombre d'abord, puis par divisions entières. Pour faire face à leurs besoins, la Mission militaire française (MMF) de Chaumont décide de mettre sur pied une école d'interprètes dans le village de Biesles, à 13 km de là.

L'occasion était donc trouvée : pendant un mois, du 23 juin au 30 juillet, l'ANOLiR a célébré le centenaire de l'ouverture de cette école en mettant en scène – dans une salle prêtée par la mairie – une centaine de livres, insignes, objets personnels, képis et uniformes d'interprètes.

Ces objets étaient enrichis de la projection du film *Voilà les Américains* prêté par l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD), et de la diffusion des trois films réalisés par la Batterie de réserve du 61^e RA de Semoutiers en Haute-Marne (Prix de l'ANRAT 2016).

DES RECONSTITUANTS POUR L'INAUGURATION

L'exposition était complétée par des contributions du musée local, et de nombreux objets et tenues

d'époque fournis par l'Association militaria Chaumontaise dont une dizaine de membres – cerise sur le gâteau – participèrent à la journée d'inauguration en tenue d'époque, bleu horizon ou *Sammy*.

Après une journée d'inauguration marquée par quatre conférences et la présence de nombreuses autorités, puis un beau succès populaire pendant l'été, se posait la question de la suite à donner.

DES SPHINX SOUS LA ROTONDE GABRIEL

L'impulsion fut donnée par les

Journées européennes du patrimoine (JEP) organisée au mois de septembre, et plus particulièrement par l'officier communication de l'École militaire de Paris, le commandant (R) Pétillon, qui avait choisi cette année de placer les JEP sous le signe de l'arrivée de l'armée des États-Unis. La mise en œuvre de ces deux actions générant des frais que l'ANOLiR ne pouvait supporter seule, de généreuses subventions furent accordées par l'Association nationale des réserves de l'armée de terre (ANRAT), fédération dont l'ANOLiR est adhérente, et par l'Office national des anciens



© ANOLiR

Les visiteurs à Biesles ont eu la chance de découvrir l'enseigne d'origine de l'école des interprètes qui était accrochée à son fronton (sur un baraquement Adrian) en 1917.

Associations nationales

combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) ; ces deux organismes reconnaissant ainsi la qualité et le sérieux du travail réalisé.

Pendant deux jours, les salles de la Rotonde Gabriel à l'École militaire, ont donc accueilli, entre autres, les collections de l'ANOLiR. Attirant l'espace d'un week-end 8 000 visiteurs, l'École militaire a été l'écrin idéal pour faire connaître au grand public l'histoire méconnue des quelques 10 000 interprètes qui ont accompagné les forces.

DES RENCONTRES INATTENDUES

Pas un instant de répit, à peine le temps d'aller déjeuner ! Les visiteurs, jeunes et moins jeunes, se pressaient pour tester le stéréoscope mexicain montrant des photos d'interprète en action et... en relief ; pour se faire



Les enfants ont pu tester le stéréoscope mexicain montrant des photos d'interprètes en action et en relief.



L'exposition présente des documents et pièces d'origine rares, parfois même exceptionnels.

expliquer la raison d'être de l'insigne au sphinx, le lien entre André Maurois et le colonel Bramble, ou simplement pour regarder les photos tirées du magazine d'époque *Le Miroir*, qui « paie n'importe quel prix les documents photographiques relatifs à la guerre, présentant un intérêt particulier ».

DES RENCONTRES ET DES MOMENTS D'ÉCHANGES

Ces deux jours d'exposition furent également l'occasion de rencontres uniques ou inattendues : une personne dont le nom d'aïeul figure sur la plaque des interprètes « morts pour la France » apposée à l'intérieur de l'église de Biesles ; une autre qui

porte en pendentif le sphinx que portait son grand-père en 1916 ; ou cet ancien combattant du 1^{er} bataillon de choc en mesure de raconter les parachutages d'interprètes derrière les lignes avant le débarquement en Provence.

Moment d'échange aussi avec des étrangers : une douzaine de nationalités différentes au moins, et des personnes toutes intéressées, pour peu que l'on sache piquer leur curiosité.

Moment inoubliable pour beaucoup, ce court passage dans l'un des monuments les plus emblématiques de Paris, aura été l'occasion de découvrir des lieux, des personnes et des faits ignorés de la plupart.

Ces trois expositions ont également été le prétexte à parler des réserves, de leur rôle actuel, de leur variété et de leur engagement total, tant il est vrai que le passé n'a de valeur que s'il sert à éclairer notre présent.

Et pourquoi pas cette exposition chez vous ?

À noter qu'une grande partie des pièces présentées dans cette exposition sont également visibles sur le site Internet de l'ANOLiR (<http://www.anolir.org/>) puis en cliquant sur l'onglet « Nos collections ».

Sachez enfin que l'exposition de l'ANOLiR est itinérante. Si vous souhaitez l'accueillir dans votre région, vous pouvez adresser un courriel à : president@anolir.org



[Le mot du 1^{er} VP]

Par le colonel (R) Philippe Montalbot - Premier vice-président et président national des organisations territoriales interarmées

Mes chers camarades,



© Denys Chappéy

« Le temps ne s'incline pas devant nous mais nous devant le temps », avertit un proverbe russe.

Avant que nous nous inclinions devant la séquence 2018 de notre temps grégorien permettez-moi de vous adresser mes meilleurs vœux de bonne année pour vous et pour vos familles. Qu'elle soit parcourue avec optimisme et enthousiasme pour livrer joies et surprises heureuses. « *Tout le bonheur du monde est dans l'inattendu* ». »

L'année qui se termine fut, elle aussi, douloureuse. Une année de plus...

Gardons dans nos cœurs le souvenir de nos camarades morts pour la France, de nos amis disparus et n'oublions pas les victimes des attentats et des assassinats. Souhaitons à nos blessés le meilleur rétablissement, qu'ils soient chaleureusement accompagnés du soutien moral et matériel qui leur est dû.

L'économie du pays a semblé profiter enfin de la croissance générale ; ce devrait être bon pour nos finances, mais c'est à la traîne, car la partie créatrice des richesses du pays est fortement plombée par le coût de plus en plus exorbitant de l'encadrement du « fonctionnement » de l'ensemble, auquel il faut ajouter la proportion

conséquente du produit intérieur brut consacrée aux prestations sociales.

Bien entendu, pour faire des économies, ailleurs, il fut puisé dans le budget de la Défense, nous en connaissons les conséquences. La réplique de Tancredi à son oncle le prince de Salina dans le Guépard de Giuseppe Tomasi di Lampedusa s'appliquerait bien : « *Il faut que tout change pour que tout demeure*. » Désappointant, mais il y a l'engagement du président de la République de rattraper tout cela en 2018, ce qui devrait apporter de la confiance ; en effet le chef des armées déclare en avant-propos de la revue stratégique de défense et de sécurité nationale dans laquelle toutes les menaces envisagées sont exprimées : « *Cette ambition ne peut se passer d'une diplomatie et d'une défense de premier plan, soutenues par une grande armée, forte et crédible, capable d'agir face à toutes les menaces et dans tous les espaces*. »

Les défis à relever pour assurer les ambitions exprimées sont considérables et seront insurmontables si l'on tergiverse encore. En effet, l'évolution des technologies et du numérique est exponentielle ; l'intelligence artificielle, la robotique et les biotechnologies vont rapidement révolutionner nos environnements et, puisque l'on ouvre des espaces d'exploration nouveaux, libres, sans cadre juridique, cela ira certainement jusqu'à y bouleverser la place de l'Homme.

Des moyens gigantesques sont à engager pour conserver notre autonomie et notre souveraineté, dans le numérique par exemple. « *Croyez-moi, ne marchandons pas, on fait mal les grandes choses avec de petits moyens* », conseillait d'Artagnan à Mazarin.

Cela fait des années que nos politiques tergiversent, s'appuyant sur des dogmes improbables, et font ainsi craindre le pire. Cela rappelle l'année 1917, baptisée « l'année trouble » par Raymond Poincaré, durant laquelle les choix, politiques, des hommes, et les décisions en même temps trop consensuelles, accumulèrent les pertes en hommes (Chemin des Dames, les Monts), et l'instabilité dans le pays, avec en final pour le Président acculé face aux réalités, la nécessité de trancher et de réaliser enfin « l'union sacrée » en appelant Clemenceau son « *pire ennemi politique* ».

La France était « *au bas de la pente* » avec un environnement peu favorable ; les mutineries, la propagande pacifiste, antimilitariste, la propagande communiste venant de la Russie qui nous lâche, les divisions allemandes du front russe revenant sur le front occidental, l'armée d'orient sabotée et les américains qui arrivent certes mais ne sont pas encore opérationnels.

Pendant, ensemble, ils obtiennent le commandement unique des armées alliées, confié à Foch qui réorganise avec bonheur et brisera *in extremis* le *Friedensturm* (la ruée pour la paix victorieuse) du Kaiser quelques mois plus tard. La mobilisation du soutien industriel et technologique fut considérable. Nous connaissons la redistribution des cartes à l'issue de la guerre ; mettre les périodes en parallèle, c'est ouvrir la perspective d'un nouveau décrochage en cas de prises de décisions insuffisamment radicales qui ne mettraient pas les moyens dans la loi de programmation qui vient.

« *La guerre ! C'est une chose trop grave pour la confier à des militaires* », raillait Clemenceau. Encore faut-il que, comme il y a cent ans, la classe politique, les conseillers et les décideurs de la haute administration soient au minimum informés, au mieux formés, aux questions de défense et aux problématiques internationales.

Nos associations ont aussi ce rôle de sensibilisation de nos jeunes élus, de guide vers les différentes sessions et cycles de formations développant l'esprit de défense ; transmettre et accompagner vers la connaissance et la conscience des intérêts de notre pays est une mission qui doit toujours plus nous mobiliser tant est mis en évidence ce que nous avons à protéger et à construire librement.

Que les plus anciens soient remerciés de l'effort fait pour faire émerger leurs successeurs et les accompagner ; nous avons besoin de leur mémoire pour capitaliser dans les esprits et les cœurs ce qui fait la singularité de la France, que les jeunes officiers soient audacieux et hardis dans la promotion des idées de leur temps, ils en seront à leur tour remerciés.

« *Rappelle-toi que ton fils n'est pas ton fils, mais le fils de son temps* », enseignait Confucius. Humble constat que le temps passe et transforme aussi notre manière de servir ! Puisse chacun durant cette année nouvelle s'assurer parfois comme l'empereur Titus : « *ai-je bien utilisé mon temps ?* » ■

* Jean d'Ormesson



[Découvertes]

Par Pierre-Jean Gagnebé - Secrétaire de l'AOCR 19

Les visites des réservistes corréziens

L'Association des officiers et cadres de réserve de la Corrèze ont découvert en 2017 l'antenne médicale du 126^e RI et un Mirage F1 du Normandie-Niemen.

Le Mirage F1 entreposé depuis le mois d'avril dans un hangar de l'aérodrome de Brive-Laroche, a permis aux membres de l'Association des officiers et cadres de réserve de la Corrèze de découvrir en octobre dernier cet aéronef qui a appartenu à l'escadron Normandie-Niemen. Ce Mirage qui avait pris son envol en 1980, a terminé sa carrière en 2004 au Bourget, après 6 266 heures de vol, et après avoir notamment combattu en Bosnie, au Tchad et au Congo. Les membres de l'AIRAC, l'Association interactive pour la recherche et la mise en valeur des richesses aéronautiques et spatiales de la Corrèze, ont ramené l'avion de



Le Mirage F1 du Normandie-Niemen a volé entre 1980 et 2004.



Les médecins réservistes ont été reçus par le médecin en chef Christian Rebière à l'antenne médicale du 126^e RI, à Brive-la-Gaillarde.

chasse de Châteaudun en avril 2017. Cet aéronef est toujours propriété de l'armée de l'air.

Ce Mirage a été choisi en référence à Pierre Pouyade, un Corrèzien qui fut le deuxième commandant du Normandie-Niemen. Il permettra également aux collégiens en section aéronautique au lycée Cabanis d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine.

LE SOUTIEN MÉDICO-CHIRURGICAL

Les médecins réservistes de l'AOCR 19 ont visité le 5 juin 2017 l'antenne

médicale de la caserne Laporte, à Brive-la-Gaillarde, où stationne le 126^e RI. Le médecin en chef Christian Rebière a chaleureusement accueilli les médecins réservistes au sein des nouvelles installations. Il a précisé la mission prioritaire de cette antenne qui est le soutien médico-chirurgical, en toutes circonstances, des forces armées françaises.

La visite s'est conclue par un repas pris au Cercle mess du 126^e RI en présence du lieutenant-colonel François Legendre, commandant en second du régiment. ■



[Associatif]

Par le lieutenant-colonel (H) Gérard Jouglas - Président de l'AOCR de Bordeaux-Gironde

Une journée pour mieux se connaître

À l'initiative de AOCR-BG et de son président, une rencontre a réuni le 5 octobre 2017 les représentants girondins des associations affiliées à l'UNOR 2017.

La rencontre inspirée par lieutenant-colonel (H) Gérard Jouglas, président l'Association des officiers et cadres de réserve de Bordeaux-Gironde, également président régional de l'ANORAA pour la zone Sud-ouest, s'est tenue au Détachement Air (DA) 204 de Mérignac Beauséjour. Les objectifs principaux de cette journée étaient : de prendre contact afin de mieux se connaître ; de renforcer nos liens au sein d'une même famille qu'est l'UNOR ; d'envisager éventuellement des actions communes ; de faire connaître le Détachement Air 204.

CHACUN SE PRÉSENTE

Après le traditionnel café d'accueil, la journée a débuté par une présentation fort intéressante du Détachement Air 204 par son commandant, le colonel Philippe Gléonec. Puis, après une explication de la genèse de cette journée, chaque association s'est présentée, à commencer par l'AOCR-BG. Ce fut ensuite au tour de l'ACORAM Aquitaine Nord, par son président, le capitaine vaisseau Alain Rondepierre, du GORSSA par son délégué régional, le colonel Pierre Voisin, de l'AOR de Libourne par son président, le lieutenant-colonel Christian Burbaud, et de l'ANORAA secteur Guyenne, par son vice-président, le colonel Sylvain Baret. Invité à se joindre à cette manifestation, l'adjudant Jean-Luc Guénichot, président de la section Gironde de l'Association nationale des sous-officiers de réserve de l'armée de l'air (ANSORAA) a également fait découvrir son association.

ficiers de réserve de l'armée de l'air (ANSORAA) a également fait découvrir son association.

DES ÉCHANGES CONSTRUCTIFS

Ces présentations ont été instructives et ont permis d'avoir une connaissance de l'organisation, du fonctionnement et des activités de chaque association. À noter que l'ANORGEND, l'UNCRSEA, l'UNMR (représentée par le GORSSA) avaient signalé leur vif intérêt pour participer à cette journée mais n'ont malheureusement pu être présentes pour des raisons professionnelles ou familiales. L'ANOH, l'ANISICC (qui n'a pas d'adhérents dans la région), et l'ANRAT (qui n'a donné aucune réponse) étaient aussi absentes.

La matinée s'est terminée par une réunion-débat au cours de laquelle chacun a pu s'exprimer et partager ses idées. Les échanges, nombreux et constructifs, ont permis d'arriver à un consensus concernant des échanges de coordonnées, la diffusion réciproque d'informations relatives à la vie de chaque association et l'invitation d'adhérents des autres associations à certaines activités.

UNE VISITE DES ATELIERS

À l'issue d'un repas réunissant tous les participants et les autorités du DA 204, l'après-midi a été consacrée à la découverte des ateliers de l'ARAA 623 (atelier de réparation de l'armée de l'air), une unité du DA 204.



Entourant le lieutenant-colonel (H) Gérard Jouglas, président de l'AOCR-BG, les représentants des différentes associations girondines affiliées à l'UNOR.

Cette visite sous la conduite de l'officier de réserve adjoint, le commandant (R) Erick Dany, a permis de prendre conscience du rôle primordial de cette unité dans le cadre du maintien en condition opérationnelle (MCO) des matériels d'environnement aéronautique, dont elle est le pôle national, pour répondre aux besoins opérationnels des forces.

La longue liste de ses domaines spécifiques d'intervention comprend, entre autres, les réparations et révisions au juste besoin des forces, les reconstructions économiquement rentables, les fabrications de haut niveau technologique, les études et les méthodes de réalisation des produits.

Cette journée, particulièrement intéressante et instructive, s'est clôturée en fin d'après-midi et a donné entière satisfaction à tous les participants qui ont salué l'initiative de l'AOCR BG. ■

ACORAM (Association des officiers de réserve de la marine nationale). ANORAA (Association nationale des officiers de réserve de l'armée de l'air). GORSSA (Groupement des organisations de réservistes du Service de santé des armées). ANORGEND (Fédération nationale des réservistes opérationnels et citoyens de la gendarmerie nationale). UNCRSEA (Union nationale des cadres de réserve du Service des essences des armées). UNMR (Union nationale des médecins de réserve). ANOH (Association nationale des officiers honoraires) qui est en cours de dissolution. ANISICC (Association nationale interarmées des systèmes d'information, de communication et du contrôle). ANRAT (Association nationale des réserves de l'armée de terre) qui n'a donné aucune réponse.



[International]

Par le maître (H) Blaise Bascetto - Secrétaire général de l'UNOR-CA

10^e rencontre franco-allemande

Le 10^e échange franco-allemand s'est déroulé sur invitation du *Kreisgruppe Schleswig-Nord Kreisvorstand*, du 10 au 17 septembre 2017, à Hambourg et Itstedt.

À notre demande, le séjour en Allemagne avait été avancé au 7 septembre, à Hambourg, à la *Führungsakademie* où l'*Oberstleutnant Thorsten Martin* avait pu nous obtenir pour trois jours notre cantonnement en chambres individuelles. Qu'il en soit chaleureusement remercié.

LES MATÉRIELS DU GÉNIE

Le 10 septembre au matin, l'ensemble de la délégation quittait la *Graf von Baudissen Kaserne* à bord de deux minibus de la Bundeswehr en direction d'Idstedt. C'est là que nous fûmes hébergés au sein du Centre d'écoute et de guerre électronique, aujourd'hui désaffecté, mais encore exploité par la police.

Le lendemain, nous nous sommes rendus à Husum, sur le site de la *Julius Liber Kaserne* du *Special engineer Regiment 164 Nordfriesland*. Nous y avons découvert ce régiment de pionniers qui assure le support logistique des unités combattantes ainsi que la construction des installations et la maintenance des camps-bases FOB. Les matériels du génie tels que nous les connaissons (matériels de franchissement, ponts flottants, pousseurs de blindés...) sont intégrés aux unités combattantes de l'avant et opèrent sous leurs ordres.

LA GUERRE ÉLECTRONIQUE

La journée du 12 septembre fut consacrée à la découverte du *Bataillon 911 Eloka*, à Stadum. Cette unité interarmées est spécialisée dans la guerre électronique, l'écoute, la cyberdéfense au profit des trois armées. L'exploitation, l'analyse des



La délégation de l'UNOR Côte d'Azur s'est rendue en Allemagne dans le cadre du jumelage franco-allemand.

émissions radioélectriques de toutes origines sont captées par un champ d'antennes et de capteurs disposés en cercle de plusieurs centaines de mètres de diamètre.

Ces informations sont ensuite envoyées vers des ordinateurs pour en affiner les composantes : goniométrie, fréquences des porteuses, fréquences de récurrence et puissance de crête des signaux, rotation d'antenne radars de poursuite, répondeurs IFF, etc. L'identification à partir des caractéristiques mémorisées des signaux concourent à l'appui des opérations aéromaritimes et terrestres.

Ces renseignements permettent d'activer les contre-mesures (brouil-

lage, cryptage, leurres faux message) répondant à toutes les actions offensives, défensives actives ou passives. Quelques questions trop précises de notre part n'ont pas obtenu les réponses attendues !

AUX ABORDS DE LA BALTIQUE

Le 13 septembre, nous avons visité la ville de Kiel et le centre logistique qui centralise et distribue les matériels et matières consommables destinés aux unités (de la brosse à dents au palier d'arbre).

Un très bon exposé nous a décrit l'articulation opérationnelle et les bases des forces navales et aéromaritimes de la Baltique et de la mer du Nord.

Dans le cadre supposé de la lutte antiterroriste, nous avons aussi assisté à un exercice de défense de la Compagnie de Garde, coordonnée à partir d'une station radar de surveillance du plan d'eau que nous avons également pu visiter. Enfin, l'après-midi, nous avons fait la visite de la dernière écluse du canal qui relie Hambourg à la Baltique. Cette journée s'est terminée par un concert de la Musique de la Flotte donné au profit des œuvres sociales dans l'auditorium de l'université de Schleswig.

FORMATION À LA LUFTWAFFE

Notre voyage s'est poursuivi le 14 septembre sur la base aérienne de Kropp – *Von Hassel Kaserne* – avec visite, conférence et repas au *Luftwafengeshwader 51 Immelman*. Le 1^{er} mai 1996, la Luftwaffe mettait en place une partie de la formation des équipages navigants (pilote et navigateurs systèmes d'armes) sur la base d'Holloman aux États-Unis. Vingt et un an plus tard, cette formation vient officiellement de s'achever pour des raisons économiques. La formation des jeunes équipages a été relancée sur la base de Schleswig-Jagel avec la création du 4^e escadron. Les quatorze Tornados ECR/IDS basés aux États-Unis sont venus augmenter les effectifs de la base qui compte désormais 39 appareils.

La majorité des sorties d'entraînement se déroulent en mer du Nord et en mer Baltique en raison de la densité des vols civils dans la région.

COHÉSION CHEZ LES POMPIERS

Après les visites, vint le temps des exercices puis de la cohésion avec nos amis allemands. La matinée du vendredi 15 septembre fut en effet consacrée au tir. La séance de tir aux armes de poing et d'épaule, parfaitement organisée, a permis à chacun des tireurs de mesurer ses performances dans la mise en œuvre d'armes peu utilisées dans nos stands. Le score primé fut le suivant : 1^{er} (arme de poing), le CES Noël Pujol ; 1^{er} (arme d'épaule), le sergent Nicolas Mathieu ; 1^{er} (combiné), le capitaine Jean Claude Morielli. La remise des coupes fut suivie d'un repas amical offert par nos hôtes. L'après-midi fut consacré à une longue ballade sur le littoral de la mer du Nord au cours de laquelle nous avons pu apprécier le confort douillet de nos anoraks et parkas ! La journée de termina par une soirée amicale et un repas offert par les pompiers de Rodenas dont bon nombre font partie de la RO2 du *Verband du Sschleswig Nord*. Ce traditionnel repas de cohésion fut pris dans les locaux de la caserne. Au cours de ce dîner, après les échanges de remerciements d'usage,

nous avons procédé à une remise de cadeaux afin de remercier le remarquable et chaleureux accueil dont nous avons bénéficié, sous la houlette du Président Joachim Urban, secondé dans sa tâche par le major Gunnar Speck.

Le Président a été gratifié d'un sabre de cavalerie en remerciement de ses années de service consacrées à nos relations.

AVEC LE SOUTIEN DES AUTORITÉS ?

Le lendemain fut une journée « quartier libre », certains optant pour poursuivre la visite de Kiel, d'autres pour effectuer achats, et enfin d'autres pour franchir la frontière danoise toute proche. Ainsi se terminait un séjour riche d'enseignements au cours duquel nous avons perçu la professionnalisation des armées engagée par nos voisins. La souplesse, les facilités matérielles accordées pour nous assurer un séjour confortable et riche, nous rappellent il nous appartiendra, en 2018, de recevoir nos amis allemands. Quelle sera alors la position des unités d'active qui seront forcément sollicitées ? Sur quels appuis l'UNOR-CA pourra-t-elle compter ? Questions récurrentes qui ne pourront trouver de réponse qu'auprès des autorités militaires qui seront alors sollicitées. ■

Interactivité

avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**



<http://www.unor-reserves.fr>



Menu [Revue Armée & Défense]

puis [Découvrir notre revue]

et [Les + de ce numéro]





[Anniversaire]

Par le lieutenant-colonel (H) Gérard Jouglas - Président de l'AOCR de Bordeaux-Gironde

Participation au meeting aérien à la BA 106

L'Association des officiers et cadres de réserve de Bordeaux-Gironde (AOCR-BG) a participé, au mois de mai, au 80^e anniversaire base aérienne 106 de Mérignac.

Le point d'orgue de ce 80^e anniversaire de la BA 106 fut le meeting aérien de dimension nationale qui s'est tenu le dimanche 14 mai. L'organisation de ce meeting a été portée par la Fondation des œuvres sociales de l'air (FOSA) qui regroupe trois entités : l'armée de l'air, l'aviation civile et Météo France.

Reconnue d'utilité publique en 1937, la FOSA est depuis plus de 75 ans l'outil de la solidarité et de l'entraide de la communauté des civils et militaires de ces entités.

Cette année, tous les bénéfices de ce meeting – et de celui de Saint-Dizier –, ont été reversés aux actions sociales de la FOSA.

40 000 VISITEURS

Une telle manifestation a déplacée 40 000 visiteurs ; c'est pourquoi, dès la veille, le 13 mai, le site était-il réservé aux partenaires, aux VIP, aux personnels de la base et à leurs familles.

De nombreuses animations ont été

Les démonstrations intégrées au trafic aérien

L'une des singularités de la base aérienne 106 – Capitaine Michel Croci – est d'être directement implantée sur la plateforme aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac, aux abords immédiats des pistes et en face de l'aérogare internationale.

Pour assurer le niveau optimal de sécurité, les démonstrations aériennes se sont intégrées dans le trafic aérien de l'aéroport qui a dû modifier légèrement le programme de vol de la journée.



L'accueil des visiteurs était assuré par des adhérents et des membres du bureau de l'AOCR-BG dans un dispositif résolument interarmées.

proposées au cours de cet anniversaire en complément des démonstrations aériennes : expositions d'aéronefs, démonstrations au sol et en vol de drones, stands des formations et des associations, etc.

UN DISPOSITIF RÉSOLUMENT INTERARMÉES

L'Association des officiers et cadres de réserve de Bordeaux-Gironde a participé à ce grand rassemblement aux côtés de nombreuses autres associations. Ce fut l'occasion d'étreindre les vecteurs de communication que nous venons de réaliser : pins, plaquette de présentation de l'association et kakémono.

Le drapeau quant à lui, occupait la place d'honneur à l'entrée de la tente qui nous était réservée.

La décoration de notre espace était rehaussée par des photos mettant en scène des réservistes opérationnels et citoyens des trois armées. De nombreux exemplaires de la revue *Armée & Défense* et du bulletin de l'AOCR-BG, ainsi qu'un diaporama passant en

boucle sur un écran de télévision des photographies des diverses activités de l'UNOR, complétaient le stand de notre association.

L'accueil des visiteurs était assuré par des adhérents et des membres du bureau dans un dispositif résolument interarmées. Ce fut l'occasion de mettre en exergue les missions de l'AOCR-BG et en particulier le développement du lien armée-nation, la participation au rayonnement des armées, la promotion des réserves.

NOUS AVIONS NOTRE PLACE

Le bilan de ces journées est particulièrement positif car il nous a permis de confirmer que nous avons notre place dans ce type de manifestation, de très bon niveau, par la qualité de notre stand et grâce à la disponibilité de nos membres.

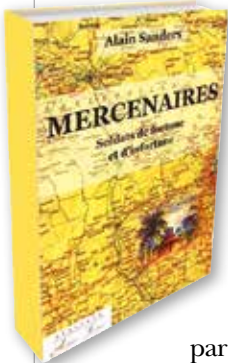
Les contacts et échanges ont été très nombreux et particulièrement enrichissants. Les enseignements ont été tirés pour faire encore mieux la prochaine fois. ■

Le hasard des éditions a voulu que trois livres* traitant du même sujet – la guerre secrète – soient publiés, mais fort différents. Les lire successivement, puis comparer non leur sujet direct, mais la façon de le présenter, est un exercice particulièrement instructif qui vaut pour toutes les lectures d’ouvrages « sérieux ». Leurs comptes rendus sont présentés dans ces pages.

MERCENAIRES

Soldats de fortune et d’infortune

Auteur : Alain Sanders
Éditions Atelier Fol’fer - 20 €



Alain Sanders raconte ici ce qu’il a vu et vécu lors d’événements d’il y a un demi-siècle, oubliés ou méconnus. Ces événements sont des opérations spéciales – suivant l’expression actuelle – mais effectuées en dehors, au moins en apparence, de directives ou de soutiens gouvernementaux, et toujours dans des conditions de guerre civile.

Les acteurs sont des hommes attirés par l’aventure permanente, assez souvent mêlée à un idéal, et ne craignant pas les risques, quelquefois mortels ou pire.

De plus, ils savent qu’ils ne peuvent compter sur une quelconque reconnaissance de leur employeur du moment.

La première partie de ce livre est consacrée à des épisodes relatant l’abandon du Congo belge par le gouvernement belge de l’époque. Comme tous les abandons, cela se passe de façon cruelle pour les autochtones qui ravivent leurs hostilités anciennes et pour les ex-colonisateurs.

La situation ne s’est pas améliorée depuis un demi-siècle d’indépendance, au contraire.

Ces mercenaires, souvent payés en monnaie de singe, se retrouvent dans des pays africains, américains ou asiatiques. Leur idéal les fait participer à des réactions contre des révolutionnaires souvent trompés, eux aussi, par leurs chefs.

Cet ouvrage rassemble des histoires, malheureusement réelles, qui se passent à côté de nous.

Voilà un livre qui contribue à faire connaître une réalité proche, souvent déformée dans ses compte-rendus.

LE LIVRE NOIR DE LA CIA

Auteur : Yvonnick Denoël
Nouveau monde éditions - 9,90 €



Cette mise à jour de la précédente édition est fort bien résumée par le titre et la quatrième de couverture ; une fois n’est pas coutume : c’est une critique des méthodes douteuses de la CIA.

S’appuyant sur des documents passés dans le domaine public, l’auteur donne une collection d’histoires où la CIA apparaît sous un mauvais jour. D’une manière générale ses victimes sont des figures du genre de Fidel Castro ou de Ben Laden.

Pour arriver à leurs fins les dirigeants de la CIA organisent et profitent de trafics louches et même criminels. Cette accumulation orientée crée un malaise chez le lecteur qui cherche à accroître ses connaissances. Pourtant le livre est bien fabriqué ; il raconte les actions de la CIA d’une façon chronologique, classées par mandat de président des États-Unis.

La CIA est présentée comme un État dans l’État. Étant donné les moyens dont elle dispose, c’est certainement une pente fatale, mais on a l’impression que ses dirigeants ont peu de sens politique, même en faveur des États-Unis. Évidemment, les Français qui sont partie prenante de la vie internationale savent que nous nous heurtons quelquefois à des alliés surprenants.

Ce livre correspond bien à son titre : c’est un livre noir. Si le lecteur en a bien conscience il peut cependant y trouver des éléments intéressants.

Lu avec prudence, cet ouvrage est instructif pour le lecteur qui a déjà d’autres connaissances.

* *Les guerriers de l’ombre* de Jean-Christophe Notin ; *Le livre noir de la CIA* d’Yvonnick Denoël ; *Mercenaires* d’Alain Sanders. On peut y joindre le compte rendu du livre *Histoire des Services secrets pakistanais - L’ISI de 1948 à nos jours* de Hein Kiesling, paru dans le numéro précédent d’*Armée & Défense*.

Lu pour vous [Notre sélection]

LES GUERRIERS DE L'OMBRE

Auteur : Jean- Christophe Notin
Éditions Tallandier - 18,90 €

France est impliquée. Nous avons rendu compte de plusieurs d'entre eux avec éloges. Cet ouvrage est sensiblement différent : il présente les témoignages de treize agents de la DGS, en respectant évidemment leur anonymat.

Il montre comment ceux-ci conçoivent leurs missions, leurs engagements et leurs actions en insistant sur les contraintes nombreuses que cela entraîne, en particulier pour la vie familiale. Ensuite les différents terrains d'action et les actions elles-mêmes sont évoqués, de l'Afghanistan à l'Afrique actuelle. On y apprend des faits et des événements dont on ne parle pas ailleurs. Toujours, l'auteur et les témoins s'expriment avec retenue, mais l'on apprend bien davantage que dans les media fracassants pour le grand public. Les deux pages de la conclusion sont assez émouvantes. Ce livre ne peut pas se résumer mais il est instructif tout en se distinguant d'autres ouvrages qui parlent des opérations dites secrètes.

Cet ouvrage, qui change des livres qui prolifèrent sur les mêmes sujets, sera lu avec profit par tous.



ENTRE MES HOMMES ET MES CHEFS

Journal d'un lieutenant au Mali

Auteur : Sébastien Tencheni
Éditions Lavauzelle - 21 €



Il est rare de lire un petit livre à la fois aussi simple et aussi prenant. Ses titre et sous-titre résument le sujet. Le lieutenant Tencheni a un début de carrière assez classique : La Flèche, Saint-Maixent, EMIA, Saumur. Il raconte ses quatre mois passés au Mali en OPEX en 2014 comme chef d'un peloton de l'escadron d'éclairage et d'investigation de la 2^e Brigade blindée.

En 130 pages, il décrit, au jour le jour, les attentes dans la chaleur, et les opérations plus ou moins risquées mais toujours pénibles. Surtout, il fait vivre aussi bien ses hommes, assez différents les uns des autres, et dont certains viennent des territoires français du Pacifique, mais aussi ses chefs directs, soumis aux mêmes dangers et aux mêmes contraintes que lui, et qui doivent gagner la confiance de leurs subordonnés. Au milieu de ces descriptions, il fait part de ses réflexions : loin de la métropole, l'armée française, avec des moyens insuffisants et usés, essaie de rétablir une situation fortement détériorée depuis la décolonisation. La conclusion de ces souvenirs change de certains discours politiques.

Répetons-le : ce livre très vivant est un modèle.

Ce livre doit être lu par ceux qui partent en OPEX, mais surtout par ceux qui ne connaissent que la prose journalistique.

DE GAULLE ET LA DÉFENSE DE LA FRANCE

D'hier à aujourd'hui

Auteur : sous la direction de Frédéric Fogacci
Nouveau Monde Editons - 9,90 €



Ce petit livre est la synthèse d'un séminaire de trois jours tenu à l'Assemblée nationale en novembre 2016. Il comprend trois parties : le dispositif de défense de la France sous la V^e République et son évolution ; la présence militaire de la France à l'échelle mondiale ; les outils stratégiques de l'indépendance française.

Il n'est pas surprenant que cet ouvrage soit très respectueux des pensées attribuées au président de Gaulle, sans aller au fond de ce que l'on commence à connaître, mais c'est un résumé valable pour le début d'une étude sur le problème.

On doit signaler que les premiers efforts faits les gouvernements de la IV^e République sont bien rappelés, également l'insistance sur la continuité de la politique nucléaire française depuis 1969 malgré les variations de la fin du XX^e siècle.

La troisième partie – les moyens techniques et de recherche de l'indépendance – est bien exposée et développée : c'est la partie la plus instructive de cet ouvrage facile à lire. C'est elle qui est la base du statut que conserve encore la France dans le monde.

Ce petit livre est à conseiller à tous, comme aide-mémoire pour les plus anciens et comme ouverture sur l'histoire pour les plus jeunes.

GUYNEMER

La légende et le mystère

Auteur : Christophe Soulard-Coutant
Éditions du félin - 12 €



Ce petit livre est fait pour faire connaître aux jeunes générations ce pilote légendaire. Sa courte vie est connue ; les circonstances de sa mort ne le sont pas. Fils d'officier démissionnaire, de santé fragile mais passionné de techniques mécaniques, Guynemer réussit grâce à son père à être mobilisé en 1914. À vingt ans à peine, sa détermination est remarquable et il réussit à devenir pilote.

L'auteur détaille les obstacles que le futur héros doit franchir, ce qui le transforme déjà en exemple pour les jeunes d'aujourd'hui. La transformation, dès 1915, de la figure anonyme du pilote de chasse en héros auprès du public civil est développée.

On peut regretter que les données techniques de l'aviation naissante mais qui se développe à tire d'ailes ne soient pas davantage décrites. Nous renvoyons sur ce sujet au livre *La Grande Guerre des aviateurs* de Gilles Aubagnac (Prix Armée et Défense 2015). Pourquoi n'avoir pas rappelé l'ordre stupide et criminel interdisant aux pilotes d'avoir un parachute ?

Dans ce livre sur Guynemer, un chapitre entier excellent, et de nombreuses notes, donnent des informations utiles et nécessaires sur les autres As français. En résumé l'auteur a compilé de nombreuses informations sur le chasseur légendaire, en les passant au crible, en insistant sur sa volonté de toujours faire mieux malgré la fatigue des missions, et sa participation aux développements techniques des appareils.

Ce livre montre aux plus jeunes qu'une légende ne se bâtit qu'avec du travail et du courage.

TOUT SAVOIR SUR LES DRONES

L'arme 3.0

Auteur : Jean-Christophe Damaisin d'Ares
Éditions JPO - 9,90 €



Les livres d'informations sur les drones sont de plus en plus nombreux depuis dix ans, alors que les drones aériens sont utilisés régulièrement depuis plus de 35 ans. Celui-ci fait le point au début de 2017.

La première partie du livre commence par un exposé historique et décrit l'évolution de ces engins depuis un siècle. La deuxième partie fait

l'inventaire des drones militaires nombreux et variés en insistant sur les contraintes d'emploi.

Enfin, la troisième partie évoque les drones actuels tant civils que militaires. On passe ainsi du jouet, de plus en plus répandu, au drone armé, engin efficace, qui diminue les risques de l'utilisateur.

On pourra regretter deux choses : le développement insuffisant des informations sur les drones terrestres (souvent sous forme de camions pièges) et le manque d'informations sur les drones jouets transformés actuellement en armes redoutables par les fanatiques. Enfin on regrettera également le manque d'informations au sujet de la protection contre les drones : problème difficile à résoudre, souvent occulté mais vital.

En résumé ce livre facile à lire récapitule les informations à connaître par le grand public, mais il n'insiste pas sur les dangers latents de la diffusion des drones.

LA PENSÉE ET LA GUERRE

Auteur : Jean Guilton
Éditions Desclée de Browwer - 19 €

intéressante car elle a pour objet Adolf Hitler. Si elle est fondée sur les actions d'Hitler avant mai 1940, elle prévoit de façon troublante ce qui va se passer ensuite.

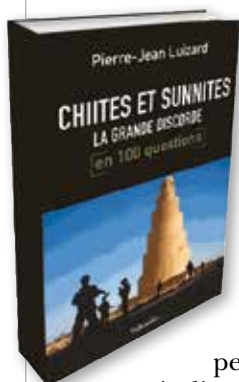
Les conférences suivantes, sur la conduite de la guerre, sur Foch, sur Hegel, enfin sur la dissuasion nucléaire écrite après 1960, n'ont rien perdu de leur actualité. Il est difficile de les résumer mais chacune est accompagnée d'une préface d'un historien actuel, entre autres Martin Motte et G.H. Soutou, qu'il est nécessaire de lire. Ces textes renforcent l'idée que la guerre est un phénomène permanent dont les principes ne varient pas.

Une réflexion sur le phénomène de la guerre est toujours indispensable avant de faire de l'Histoire et surtout d'agir.

CHIITES ET SUNNITES

La grande discorde en cent questions

Auteur : Pierre-Jean Luizard
Éditions Tallandier - 15,50 €



Les ouvrages sur les problèmes des différentes formes de l'islam prolifèrent, mais il est difficile de trouver une étude accessible et vraiment complète sous un volume réduit.

Ici, la forme du livre – cent questions en 350 pages – permet une lecture par éléments ; lecture facilitée d'abord par le sommaire des cent questions, par un glossaire et par une liste des personnages historiques principaux indispensables au lecteur, sans oublier une table chronologique. L'ensemble forme une petite encyclopédie facile d'accès qui permet une lecture suivie ou par élément.

Le fond : deux grandes parties, d'abord l'histoire des branches islamiques qui se diversifient rapidement en sectes dès la mort de Mahomet et jusqu'au XIX^e siècle ; ensuite la situation actuelle, avec l'origine de celle-ci, et les conflits sanglants qui débordent largement du Moyen-Orient.

Le lecteur découvre les conflits et les guerres inter-islamiques causées par les interprétations différentes du Coran mais aussi par les problèmes de légitimité des successeurs de Mahomet, qui fut lui-même un brillant chef de guerre. Les conflits sanglants qui en découlent sont bien pires que les guerres de religion européennes ; de plus, les clivages sociaux et ethniques ont une importance souvent minorée. La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée aux questions sur la situation actuelle.

Elles montrent une situation aggravée que nous constatons chaque jour sans en comprendre les origines, résumées dans le livre.

Il faut avoir une excellente mémoire et de bonnes connaissances géographiques pour profiter de ce livre, mais l'effort nécessaire en vaut la peine. Quelques questions secondaires illustrent bien les problèmes, par exemple le « mariage temporaire chiite ».

En résumé, un lecteur qui s' imagine connaître déjà un peu l'islam découvre un monde d'une complexité redoutable, et comprend mieux l'actualité.

*Ce livre est à lire absolument par tous.
Il contribue fortement à la compréhension
de notre environnement actuel.*

L'OCCUPATION ALLEMANDE EN ARDÈCHE (1942-1944)

et la retraite de la Wehrmacht du midi
de la France en août 1944

Éditions Mémoire d'Ardèche et du Temps Présent - 24 €



Voici un livre qui aurait troublé s'il avait été publié avant 1960 ; aujourd'hui la plupart de ses jeunes lecteurs découvriront une histoire assez différente du discours encore officiel. Le général Bruno Chaix, s'est fait connaître par une thèse remarquable que nous avons signalée : « *Fallait-il entrer en Belgique en 1940 ?* ». Ici, il traite un sujet dont on aimerait qu'il soit repris pour chaque département français.

Le 22 juin 1940, les envahisseurs veulent porter secours aux troupes italiennes ; cela se termine mal pour ces derniers, mais la République française est déjà submergée. En Ardèche, un combat retardateur – une semaine après le 18 juin – fait honneur aux Spahis.

En novembre 1942, les Allemands occupent assez massivement l'Ardèche, puis ils ne maintiennent que les troupes protégeant leurs radars. À ce moment, des groupes de résistance armée apparaissent, dont une unité de l'armée dite « de Vichy ».

La plus grande partie de l'étude est consacrée à la préparation du débarquement en Provence, aux luttes internes des mouvements de Résistance, à la bataille du Cheylard où des résistants sont étrillés.

La seconde partie du livre est consacrée principalement à la retraite vers Lyon des troupes allemandes, et à la remontée de l'armée d'Afrique dans la vallée du Rhône.

Là, les actions de groupes de résistants entre eux et contre la Wehrmacht sont détaillées ; les exactions de part et d'autre ne sont pas occultées.

Des photos, des reproductions de documents, des schémas clairs, et plusieurs annexes complètent cette monographie remarquable. Le départ de l'ennemi et l'action des différents groupes de résistants sont montrés en essayant de rétablir les faits réels, ce qui n'est pas facile.

*Ce travail, modèle pour des historiens, intéressera
évidemment tous ceux qui veulent connaître l'histoire
de l'Ardèche, mais aussi ceux qui veulent savoir
comment s'est passée cette période.*

RENDRE LES ARMES

Le sort des vaincus XVI^e XVII^e siècles

Auteur : Paul Vo-Ha
Éditions Champ Vallon - 28 €

Comme trop souvent, c'est le sous-titre qui définit le contenu de ce livre au sujet inhabituel. Il faut préciser qu'ici, les vaincus, ne sont pas tous ceux d'une guerre ou d'un de ses épisodes, mais plus précisément les défenseurs d'une place assiégée lorsqu'ils arrêtent la défense avant que l'ennemi n'y pénètre de vive force, et que le combat continue à l'intérieur de l'enceinte. La formule est alors : les défenseurs rendent la place aux assiégeants.

Il faut d'abord se souvenir qu'aux XVI^e et XVII^e siècles, les déplacements, uniquement à pied ou à cheval, sont difficiles : que l'artillerie est au début de sa seconde ère ; que les enceintes fortifiées sont placées aux nœuds de communication, eux-mêmes rares, d'où leur importance dans la conduite des opérations militaires. Par ailleurs, un siège exige des moyens considérables en hommes et en matériels. Enfin, l'état sanitaire des assiégeants est souvent plus mauvais que celui des assiégés. Chaque jour d'un siège coûte très cher à l'assiégeant. Le rapport coût-efficacité est déjà étudié.

Paul Vo-Ha n'évoque cette situation que de façon résumée et à la fin de l'étude. Il traite d'abord des redditions négociées par les adversaires – la reddition honorable – soit dans presque la moitié des cas.

Dans la seconde partie, l'auteur évoque, en donnant des exemples, les fins de siège qui se déroulent très mal pour les assiégés, non-respect des clauses et brutalité exagérée des vainqueurs, sans omettre les redditions trop rapides. Un dernier chapitre est consacré au sort des habitants de la place assiégée et des alentours.

Cette étude est remarquable par son originalité et sera particulièrement appréciée par les lecteurs ayant déjà des notions suffisantes du contexte.

DU PALAIS DE VENISE AU LAC DE GARDE

Mémoires d'un ambassadeur fasciste

Auteur : Filippo Anfuso
Préface et notes de Maurizio Serra
Éditions Perrin - 23 €



Ces mémoires ont été écrites dans une prison française vers 1948. L'auteur, Filippo Anfuso est né en Sicile en 1901. Il entra en 1925 dans la carrière diplomatique alors que Mussolini a pris le pouvoir récemment. De 1936 à 1945, il fait partie de l'élite fasciste et suit Mussolini jusqu'à la fin ; mais lui survit. Après quelques années en prison, françaises puis italiennes, il est élu comme député dans les rangs du Mouvement Social Italien et meurt en 1964, comme l'indique le préfacier. Cet ouvrage dévoile un domaine peu connu des Français : le gouvernement de Mussolini lorsque ce dernier, déçu par les gouvernements britanniques et français, s'allie à Hitler qu'il a d'abord combattu.

L'auteur explique sa vie entre les dirigeants italiens, fascistes, et allemands nationaux-socialistes de l'époque. Les grandes lignes sont connues, mais non les détails et les luttes de factions. Tous sont partagés entre l'ambition et la peur que Filippo Anfuso décrit avec férocité, dans l'Europe occupée puis décomposée. Même si le préfacier donne quelques notes nécessaires, on découvre de l'intérieur comment une poignée d'individus envoient à la mort des millions d'humains, le tout avec bonne conscience. Un certain nombre de périodes sont développées, telles que la chute de Mussolini en 1943, la fin de Berlin en 1944-1945 et l'Italie du Nord de 1944. L'auteur se présente lui-même comme un observateur lucide ; ce qu'il décrit n'est pas à la gloire des dirigeants de l'époque.

Ce livre fait découvrir un monde pratiquement inconnu des Français et ajoute plusieurs pierres à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

GUIDE DES ARCHIVES DE LA BIBLIOTHÈQUE DU SHD

Sous la direction de Henri Zuber, Thierry Sarmant et Bertrand Fonck
Préface de Pierre Laugeay
Éditions SHD/ministère des Armées - 22 €

Grâce à cet ouvrage de 756 pages, le chercheur trouvera dans les fonds et collections, qui couvrent les cinq derniers siècles, des documents intéressants non seulement la France métropolitaine et l'outre-mer, mais aussi l'Europe et le reste du monde. Le présent *Guide* permet de se repérer dans les fonds du Service historique, signale les principaux instruments de recherche qui les décrivent et, à travers une riche iconographie, donne un aperçu significatif de la valeur exceptionnelle de ce patrimoine. Dépasant un cadre strictement militaire, ces archives offrent de précieuses ressources aussi bien à l'historien et à l'archéologue qu'au géographe, au sociologue ou au généalogiste.

[source : ministère des Armées/SHD]

Le Service historique de la Défense a été constitué en 2005 par la réunion des services historiques de l'armée de terre, de la marine nationale, de l'armée de l'air et de la gendarmerie nationale. Avec près de 450 kilomètres de linéaire, le fonds du Service historique de la défense (SHD) est le plus vaste conservatoire du patrimoine écrit existant en France. Désormais, le SHD possède son Guide.

Des officiers de complément aux officiers de réserve

L'UNOR a déjà des activités nombreuses en 1922. Raymond Poincaré est nommé Président d'honneur en décembre 1922.

A lors que les premières associations d'officiers de complément naissent à la fin du XIX^e siècle, telle La réunion des ORSEM en 1899, avant la loi de 1901 sur les associations, l'UNOR est la conséquence de la Grande Guerre, puisque plus de 130 000 officiers de réserve, titularisés, sont recensés en 1922.

148 ASSOCIATIONS AFFILIÉES À L'UNOR

En 1923, la couverture – toujours verte – de *L'Officier de Complément* ne change pas. Neuf numéros paraissent, dont trois couvrant chacun deux mois y compris ceux de l'été.

Au mois de janvier, le nombre d'associations affiliées s'élève à 148, dont l'AORP (à Paris) qui vient d'être créée. André Lefèvre, ancien ministre de la Guerre, est président de l'UNOR. Le célèbre Péricard observe que dans la Ruhr occupée, on voit moins de « méchants regards sournois ».

En février, une section des officiers de réserve est créée à l'état-major de l'armée. Un article signale que pendant la Grande Guerre, 41 infirmières bénévoles ont été tuées à l'ennemi et 365 sont décédées de leurs blessures ou de maladie pendant l'exercice de leurs fonctions.

Au mois de mai 1923, le siège de l'UNOR est toujours 124 boulevard Saint-Germain.

Un article important est consacré à *L'Allemagne qui prépare sa revanche*.

L'ALLEMAGNE AU CŒUR DES SUJETS

En juin-juillet, un article rappelle qu'il faut « redouter la guerre chimique et s'y préparer ». Par ailleurs, « l'infanterie reste toujours la reine des batailles ». Enfin, « chez nos ennemis d'hier, la natalité ne subit pas d'arrêt ». En août-septembre, le bulletin de l'UNOR rend compte du Congrès qui se tient à Reims, ville martyre où, si 1 000 maisons peuvent être réparées, 13 000 sont à reconstruire : « L'Allemagne qui devait payer les réparations n'a toujours rien payé. »



© DR

Le premier insigne de boutonnière réalisé par l'UNOR.

L'UNOR À L'OPÉRA

En 1924, le prix du bulletin passe à 1,25 francs. Au mois de janvier, on remarque un article qui traite d'une opinion allemande sur la non-exécution du traité de Paix, et un autre tout à fait différent qui explique « L'avion

d'accompagnement d'infanterie ». Les textes officiels nombreux, parlent des « Officiers de réserve ».

En février, il est dit que les officiers honoraires existent depuis deux ans. Chaque mois, le bulletin publie des études sur les questions militaires. Il faudrait une page pour les citer ; leur ton est moderne pour l'époque.

Depuis le 1^{er} mars 1924, le siège de l'Union nationale des officiers de réserve est désormais situé au n° 17 de l'avenue de l'Opéra, à Paris, dans un immeuble haussmannien. Les plus âgés de nos adhérents se souviennent fort bien de cette adresse car notre Union y est restée longtemps.

Profitons-en pour signaler qu'il y avait deux chambres de bonne et une cave d'archives, sans compter les armoires du 2^e étage !

En mars 1924 le titre de la revue est toujours *L'officier de Complément* et que le cartouche situé juste en dessous mentionne : *Bulletin Officiel de L'Union nationale des officiers de réserve créée à Paris au Cercle militaire le 26 février 1922*.

En avril 1924, le titre de la revue devient *L'Officier de Réserve*. Le même cartouche se trouve au-dessous.

Au mois de juin 1924 se tient le Congrès d'Amiens ; le maréchal Joffre y est invité d'honneur. ■

Exceptés les numéros de L'Officier de Complément existant à la BDIC, nous n'avons pas encore retrouvé les archives du début de l'UNOR.

Si certains de nos camarades en possèdent, ces archives seront accueillies avec reconnaissance.

Règles et usages lors de cérémonies au retentissement de l'hymne national

Question écrite n° 243 (Sénat)

13 juillet 2017 - M. Gaëtan Gorce attire l'attention de M. le Premier ministre au sujet des usages à observer lorsque retentit l'hymne national. L'article 2 de notre Constitution du 4 octobre 1958 fait de *La Marseillaise* notre hymne national, confirmant un principe établi depuis 1879.

Celui-ci est joué régulièrement lors de cérémonies patriotiques, militaires, sportives, culturelles, voire, plus récemment d'hommage à des victimes civiles d'accidents ou d'attentats, ce qui conduit de plus en plus souvent nos compatriotes à s'interroger sur l'attitude à adopter durant son exécution.

Certains ont ainsi fait part de leur étonnement devant le comporte-

ment récent d'une championne d'équitation qui ne s'est pas découverte lorsque l'hymne national a retenti.

D'autres se demandent si le fait pour des personnalités officielles d'entonner le refrain, voire de poser ostensiblement la main sur le cœur, constitue une attitude conforme à la tradition républicaine et à nos dispositions protocolaires.

C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir lui rappeler ce que sont les règles et usages en la matière.

Question transmise au ministère de l'Intérieur

Réponse publiée le 7 septembre 2017

L'attitude à adopter lors de l'exécution de l'hymne national n'est pas

régie par la loi ou le règlement. Il convient cependant de garder une attitude respectueuse lorsque ce dernier est joué ou chanté.

Si la manière de témoigner de ce respect peut varier, l'usage républicain commande de se mettre au garde-à-vous et, pour les autorités publiques porteuses d'un uniforme, de saluer lorsque l'hymne national ou un hymne national étranger est exécuté, sauf dans le cas d'une interprétation *a capella*.

À rebours, toute attitude susceptible de caractériser un outrage à l'hymne national peut être punie par l'article 433-5-1 du code pénal d'une amende de 7 500 euros, complétée d'une peine de six mois d'emprisonnement si l'outrage est commis en réunion. ■

Ressources humaines dans la marine nationale

Question écrite n° 1776 (Assemblée nationale)

10 octobre 2017 - Mme Françoise Dumas appelle l'attention de Mme la ministre des Armées sur la gestion des ressources humaines dans la marine nationale, particulièrement s'agissant des femmes.

Lors de son audition par la commission de la défense nationale et des forces armées, en juillet 2017 à l'Assemblée nationale, le chef d'état-major de la marine, l'amiral Christophe Prazuck regrettait d'une part qu'il n'y ait que 14% de femmes dans la marine alors qu'elles représentent 20% des engagements et, d'autre part, leur choix de quitter leurs fonctions en moyenne à trente-deux ans - alors qu'elles sont pleinement opérationnelles - pour cause de charge de famille.

Pour augmenter la féminisation de la marine et fixer davantage les ressources humaines féminines, l'amiral Christophe Prazuck a suggéré la mise en place

d'un processus de disponibilité qui permettrait à des officiers marinières d'occuper des emplois de fonctionnaires civils au sein du ministère de la défense ou dans les industries de défense pendant quelques années et reprendre plus tard leurs fonctions militaires.

Ce dispositif, de nature à favoriser la conciliation vie professionnelle et vie privée, présente de nombreux avantages. Aussi elle souhaiterait savoir si cette piste est envisagée par ses services.

Réponse publiée le 21 novembre 2017

Le taux de féminisation du personnel de la marine nationale est proche de 14 %, ce qui représente environ 5 400 personnels.

La carrière des personnels féminins de la marine est globalement plus courte que celle de leurs homologues masculins, notamment pour des considérations familiales (60 % des femmes sont mariées, dont 70 % d'entre elles à un conjoint militaire,

ce qui impacte fortement la gestion des carrières et en particulier la planification des embarquements dans la perspective d'un accès au commandement).

De nombreux personnels féminins qualifiés quittent ainsi l'institution après 12 ans de services en invoquant des choix familiaux. Sur la base de ce constat, la marine nationale a adopté diverses mesures en vue de favoriser la mixité et de mieux concilier les emplois opérationnels et la vie personnelle des intéressées. Un plan d'action « mixité professionnelle » visant notamment à accompagner la carrière des femmes a ainsi été mis en œuvre.

Le régime des autorisations d'absence et de quartier libre a été rendu plus flexible, offrant aux commandants d'unité la possibilité d'aménager les horaires de service, tout en veillant à la bonne exécution des missions.

Par ailleurs, une attention particulière est portée au maintien d'un

taux d'au moins 15 % de femmes à bord de chaque bâtiment.

Au-delà, afin de prendre en compte le contexte décrit ci-dessus et rappelé par l'honorable parlementaire, le ministère des Armées a engagé une réflexion et examiné plusieurs hypothèses en vue de permettre à ses personnels d'encore mieux concilier vie professionnelle et vie privée. Cette possibilité pourrait concerner le personnel féminin, mais également tous les parents de jeunes enfants de moins de huit ans. L'évolution privilégiée, et proposée

dans le cadre des travaux préparatoires de la loi de programmation militaire pour les années 2019 à 2025, consisterait à autoriser les militaires en situation de congé pour convenances personnelles à souscrire un engagement à servir dans la réserve (ESR), leurs droits à solde et à l'ancienneté étant alors préservés à concurrence du nombre de jours accomplis dans la réserve. En assouplissant les possibilités offertes aux militaires d'effectuer une pause dans leur carrière, cette mesure devrait favoriser le

maintien au sein de l'institution de certains personnels disposant de compétences rares ou d'un fort potentiel.

Ce nouveau dispositif permettrait de répondre plus avant au souhait récemment exprimé par la ministre des Armées de voir les personnels militaires parvenir à concilier un engagement exigeant et une vie privée épanouie, ainsi qu'à la nécessité, rappelée dans la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale, de fidéliser les personnels. ■

Le devenir d'une défense européenne

Question écrite n° 959 (Assemblée nationale)

5 septembre 2017 - M. Jacques Marilossian interroge Mme la ministre des Armées sur le devenir d'une défense européenne, alors que les tensions dans le monde, en particulier entre les États-Unis et la Corée du Nord, soulèvent une vive inquiétude quant à la stabilité à court terme d'une paix mondiale. La France, puissance nucléaire et militaire de premier ordre, forte de sa souveraineté et de sa capacité à intervenir sur des terrains d'opération dans le cadre d'accord bilatéraux et multilatéraux, est un acteur légitime dans la relance du projet d'une défense européenne. Pourtant, depuis plusieurs années, les projets communs avec les partenaires européens en matière de défense semblent au point mort, alors que nous avons des frontières communes au sein de l'Union européenne et que nous devons tous ensemble faire face à des menaces étatiques et non-étatiques.

Le renforcement des frontières de l'Union face aux flux migratoires doit également rester une priorité. Dans cette démarche, le projet d'une défense européenne conjuguerait à la fois la capacité de chaque État membre à garantir sa souveraineté

et l'autonomie stratégique dont a besoin l'Union européenne face aux grands pôles de puissance militaire qui se développent dans le monde et menacent son équilibre.

Dans la mesure où le budget militaire de la France doit atteindre 2% du produit intérieur brut (PIB) d'ici 2025, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage d'associer cet effort budgétaire à une politique concrète et durable en faveur d'une Europe de la défense, afin que l'Union européenne puisse enfin constituer un pôle de puissance crédible et efficace pour assurer la sécurité et la paix dans le monde.

Réponse publiée le 7 novembre 2017

Dans un environnement marqué par la contestation des instruments de sécurité et de stabilité mondiaux, la France entend pleinement s'investir dans la refondation d'un ordre collectif et multilatéral, en lien avec ses alliés et partenaires.

Cet engagement passe, dans le domaine de la défense, par l'Europe, les coopérations bilatérales et le lien transatlantique.

Dans ce contexte, la consolidation de l'Europe de la défense constitue une priorité du président de la République et de la ministre des Armées. Les évolutions stratégiques

enregistrées au niveau international au cours des dernières années ont, plus que jamais, mis en évidence la nécessité d'apporter une réponse spécifiquement européenne aux menaces qui nous entourent.

Le résultat du référendum britannique sur le Brexit a parallèlement rappelé l'exigence de bâtir une Europe ambitieuse.

Un certain nombre de progrès ont d'ores et déjà été accomplis, y compris encore récemment, pour renforcer l'Europe de la défense sur les plans institutionnel, mais également capacitaire et opérationnel. Ainsi, plusieurs organes politiques et militaires permanents ont été institués de longue date pour renforcer la capacité de l'Union européenne (UE) à gérer des crises.

Il s'agit notamment :

- du comité politique et de sécurité (COPS) qui est compétent en particulier en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ;
- du comité militaire de l'UE (CMUE) dont les fonctions consistent à diriger toutes les activités militaires conduites dans le cadre de l'UE, notamment la planification et l'exécution des missions et des opérations menées au titre de la politique de sécurité et de défense

commune (PSDC) ainsi que le développement des capacités militaires ;

- de l'état-major militaire de l'UE (EMUE) qui est chargé notamment de l'évaluation des situations et de la planification stratégique des missions de Petersberg (missions humanitaires et missions de maintien de la paix), ainsi que de la conduite des opérations militaires de gestion des crises menées par l'UE.

Le Conseil de l'UE a récemment décidé de créer, au sein de l'EMUE, une capacité militaire de planification et de conduite (MPCC), qui assumera le commandement des missions militaires à mandat non exécutif de l'UE. Cette nouvelle organisation permettra d'améliorer l'efficacité du dispositif de gestion des crises dont dispose l'UE.

Au niveau capacitaire, le Conseil de l'UE a révisé, en 2015, la décision définissant le fonctionnement de l'Agence européenne de défense (AED).

En complément de ses prérogatives, trois nouvelles missions ont ainsi été confiées à cet organisme :

- rechercher la cohérence avec les autres politiques de l'UE qui ont des implications pour les capacités de défense ;
- favoriser et renforcer la coopération de défense entre les États membres ;
- fournir un soutien aux opérations de la PSDC.

En outre, l'Agence poursuit actuellement la mise en œuvre des quatre grands programmes capacitaires identifiés en 2013 (programme multinational de flotte de ravitailleurs en vol, drones européens de surveillance, communications gouvernementales par satellite, volet cyberdéfense), et s'engage également dans le projet de grande envergure « Ciel unique européen ». Dans le domaine opérationnel, l'UE a également enregistré des avancées qui lui ont permis de conduire avec succès des interventions militaires

de diverse nature au cours des dernières années : opération EUFOR RD en République démocratique du Congo, opérations EUFOR et EUMAM RCA en République centrafricaine, opérations de lutte contre les trafics d'êtres humains en Méditerranée et contre la piraterie dans la corne de l'Afrique, missions de formation des armées au Mali, en République centrafricaine et en Somalie...

Cependant, le contexte stratégique actuel, marqué par les deux principales menaces représentées par le terrorisme islamiste radical et la réapparition de stratégies de puissance mises en œuvre par certains États, impose de poursuivre le renforcement du concept et des instruments de la défense européenne. Comme l'a déclaré le président de la République dans son discours pour une Europe souveraine, unie et démocratique, prononcé à la Sorbonne, le 26 septembre 2017, l'objectif recherché dans ce domaine consiste à atteindre une capacité d'action autonome de l'Europe, en complément de l'OTAN. Le socle de cette autonomie a été récemment posé à travers les projets d'instauration d'une coopération structurée permanente (CSP) et de création d'un Fonds européen de défense.

La CSP, qui vise à réunir les États membres les plus avancés en matière de défense, aura pour effet d'accroître la solidarité entre Européens autour de projets structurants, capacitaires et opérationnels.

Elle devrait entrer en vigueur dès la fin de l'année 2017. Le Conseil européen des 22 et 23 juin 2017 a appelé à l'élaboration d'une liste commune de critères et d'engagements contraignants, portant à la fois sur les volets financiers, capacitaires et opérationnels du dispositif de coopération, que devront respecter les États membres souhaitant participer à la CSP.

Par ailleurs, lors du Conseil euro-

péen de juin dernier, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union ont appelé à la mise en œuvre rapide d'un Fonds européen de défense. La Commission européenne a immédiatement annoncé qu'il serait doté de 90 millions d'euros par an dans un premier temps, puis de 500 millions d'euros à partir de 2020, permettant notamment une avancée importante, le financement sur budget communautaire de la recherche de défense.

Le Fonds européen de défense sera ainsi le moteur d'une coopération accrue entre États membres dans les domaines de la R&T défense et du développement capacitaire, qui sont par ailleurs une source significative d'emplois et de croissance.

Enfin, comme l'a également souligné le président de la République dans son discours du 26 septembre 2017, le renforcement de l'Europe de la défense nécessite parallèlement le développement d'une véritable culture stratégique commune.

Dans cette perspective, le chef de l'État a proposé que les pays membres de l'UE accueillent, au sein de leurs armées nationales, des militaires venant de tous les États européens volontaires pour participer, le plus en amont possible, aux travaux d'anticipation, de renseignement, de planification et de soutien aux opérations.

La France devra ainsi, comme cela a été affirmé dans la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale remise au président de la République le 13 octobre dernier, jouer un rôle moteur, en particulier à travers l'initiative européenne d'intervention, pour permettre à l'Europe de disposer d'un corpus doctrinal commun, d'une capacité à intervenir ensemble de façon crédible et d'un budget de défense commun adapté, tout en assumant pleinement ses responsabilités au sein de l'OTAN et en s'appuyant sur son réseau de partenariats à travers le monde. ■

Johnny Hallyday au 43^e régiment blindé d'infanterie de marine

Le jeune Jean-Philippe Léon Smet, alias Johnny Hallyday, fut convoqué au conseil de révision au



Le colonel Revault d'Alonnes remet la fourragère de la Légion d'honneur au soldat Jean-Philippe Smet, alias Johnny Hallyday.

Fort de Vincennes qui le jugea apte à effectuer son service militaire.

« J'aurais pu y échapper si, à dix-huit ans, j'avais choisi la nationalité belge, celle de mon père, dira Johnny. Seulement j'ai préféré être français, et faire comme Elvis, Eddy Mitchell et des centaines de milliers de garçons de mon âge.

Je ne voulais surtout pas qu'on puisse dire : Hallyday c'est une lopette, une couille molle, il a eu peur qu'à l'armée on lui passe la bite au cirage. »

Le 15 janvier 1964, Johnny reçoit ses papiers militaires puis rejoint le 43^e régiment blindé d'infanterie de marine (RBIMa) à Offenbourg en RFA, au début du mois de mai 1964. Juste avant son départ, il fait la couverture de la revue *Salut les copains* posant en uniforme devant le drapeau français.

« En fait, l'armée se servait de moi comme je me servais d'elle. Le ministre m'avait donné l'autorisation de répéter, d'enregistrer des disques et de donner des concerts bénévoles. Moi, de mon côté, je jouais le jeu à fond en posant en bidasse pour *Salut les copains*, *Paris-Match* ou sur des couvertures de disques », se souviendra Johnny.

« Pour éviter les émeutes, on a décidé que j'arriverais de nuit à Offenbourg, au 43^e régiment blindé d'infanterie de marine, commandé par le colonel Revault d'Alonnes », raconta Johnny. Quelques mois plus tard, le chef de corps lui remit la fourragère de la Légion d'honneur. Ce chef de corps n'est autre que le père de notre camarade le colonel (H) Michel Revault d'Allonnes, ancien président de la Réunion des ORSEM et président fondateur, en 1999, de l'Association nationale des réserves de l'armée de terre (ANRAT).

Source : ANRAT et www.johnnypassion.com



IN MEMORIAM

■ **Le commissaire colonel (H) Jean Thomas**, commandeur de la Légion d'honneur, grand officier de l'ordre national du Mérite, croix de guerre 1939-1945, croix de la Valeur militaire, médaille de la Résistance, médaille des Évadés. Engagé à l'âge de 18 ans, plusieurs fois prisonnier de guerre, il s'évada à maintes reprises. Entré en résistance, il devient chef du réseau normand et fut arrêté par la Gestapo en 1944, puis déporté à Dachau. Il nous a quitté à l'âge de 97 ans, le 4 octobre 2017.

Il était le père du commissaire général Jean-Michel Thomas et membre de l'AOR de Rouen.

■ **Le colonel (H) Paul Warnault**, s'est éteint le 23 octobre 2017 à l'âge de 95 ans. Cet ancien FFI du réseau Libération-Nord fût maire de Guînes et acteur dévoué de l'Association des officiers et des sous-officiers de réserve de Calais-Guînes (AOSOR), et du Cercle de tir « La Patriote ».

L'UNOR exprime aux familles et aux proches ses sincères condoléances.

Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2018 ⁽³⁾

Activités : 9 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez Armée & Défense pendant 3 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR



www.unor-reserves.fr

Le site Internet de l'UNOR

- toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne
- l'actualité de la CIOR
- le réseau associatif dans toutes les régions, dans les DROM-COM et à l'étranger
- une source documentaire sans cesse enrichie
- les photos des grands moments de la réserve et de la Défense
- la Défense et le monde combattant
- Le portail des associations des réservistes Terre, Mer, Air, Gendarmerie, SSA, SEA

Interactivité avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<http://www.unor-reserves.fr>

Menu → [Revue Armée & Défense]
puis → [Découvrir notre revue]
et [Les + de ce numéro]

Armée & Défense
Réserve et Nation

■ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾ ■ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :

Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Signature

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

(1) Cochez la case souhaitée

(3) Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

(2) Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

numéro abonné

date effective du changement d'adresse



ASUNOR

L'ASUNOR loue **deux appartements à Nice**, entièrement rénovés et équipés, proches du centre-ville et de la plage.



Le CLEMENCEAU

25 rue Clemenceau

4 personnes, 55m²,

2^e étage sur cour intérieure

<http://www.abritel.fr/location-vacances/p689934>



Le BOTTERO

20 rue Bottero

4 personnes, 45m²,

RDC avec jardin

<http://www.abritel.fr/location-vacances/p689932>

- 30%

pour les membres
d'une association
adhérente à l'UNOR